

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - FEVRIER 2019

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Le nouveau gouvernement et la préparation des législatives	2
▶ Diplomatie	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	6
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	6
▶ Justice, condition carcérale, gouvernance	9
▶ Droits des travailleurs migrants, traite	16
▶ Santé.....	16
▶ Médias	17
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	18
▶ Trafics de bois de précieux, ressources naturelles, foncier, environnement	18
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	21
▶ Economie, social.....	23

POLITIQUE

09/02- Le Comité paritaire pour la charte de bonne conduite et d'intégrité des candidats a rendu son ultime bilan de l'élection présidentielle 2018. Regroupant une douzaine d'organisations de la société civile dont Transparency International, la plateforme Rohy et le Samifin, il a relevé les faits positifs et négatifs relatifs aux 30 engagements de la charte. Le bilan se termine sur des recommandations adressées à Andry Rajoelina. Une élection présidentielle « à marquer d'une pierre blanche ». C'est en ces termes que le comité qualifie le processus électoral. Il note beaucoup d'avancées démocratiques : la déclaration volontaire des patrimoines et intérêts auprès du Bianco ou encore la publication du montant et de la provenance des financements de 15 candidats sur 36. Le Comité félicite les candidats pour avoir accepté le verdict des urnes, faisant de Madagascar un exemple pour le continent africain. Mais, ajoute-t-il, il reste encore des efforts à faire car beaucoup d'engagements ont été violés. Les candidats les plus fautifs sont Andry Rajoelina avec 52 violations, suivi par Hery Rajaonarimampianina, 32, et Marc Ravalomanana, 19. Les trois hommes sont aussi épinglés pour des dépenses ostentatoires et des distributions d'argent pour gagner la sympathie d'électeurs qui vivent dans la pauvreté. Afin de pérenniser ces acquis démocratiques, le Comité adresse quatre recommandations à Andry Rajoelina : faire une déclaration de patrimoine au début et à la fin de son mandat, concrétiser les engagements de son programme, allouer des budgets spécifiques aux institutions chargées de la lutte anticorruption, et organiser un dialogue national pour favoriser la stabilité sociale.

28/02 - Déclaration des comptes électoraux - Les candidats à la présidentielle traînent les pieds. À deux jours de l'échéance prescrite par la loi, aucun candidat n'avait déposé son compte de campagne à la Commission de contrôle du financement de la vie politique. Seuls cinq candidats ont ouvert un compte unique. Aucune sanction n'est prévue pour les candidats récalcitrants.

11/02 - Les élections communales pourraient se tenir fin août ou début septembre. Le duel s'annonce serré entre le Mapar et le TIM pour la course à l'hôtel de Ville de la capitale qui était au centre de la campagne présidentielle entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Les deux protagonistes ont été tour à tour maire de la Ville des Mille. Un poste qui leur a servi de tremplin vers la magistrature suprême. Ce scrutin local revêtira donc, à n'en pas douter une importance capitale, estime *Midi*.

26/02 - La CENI propos au gouvernement l'adoption du système biométrique pour améliorer le processus électoral. Le système pourrait inclure des listes électorales, des cartes électorales, des actes de naissance et des cartes nationales d'identité biométriques. « *Mais tout cela, avec un coût exorbitant ; ce ne sera pas pour demain* », s'empresse de tempérer le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo. Le minimum,

selon lui, serait dans l'année qui vient de pouvoir disposer de listes électorales biométriques, lesquelles permettraient d'éviter les inscriptions et les votes multiples. L'étape suivante, si les moyens le permettent, consisterait à mettre en place les cartes électorales biométriques. Des entreprises étrangères auraient déjà fait des propositions.

20/02 - Madagascar 27ème puissance militaire africaine sur 34 pays, 123ème puissance militaire au monde sur 134 pays recensés, selon le classement 2018 de Global Fire Power (GFP), site américain spécialisé dans le secteur de la défense. Madagascar perd 4 places par rapport au classement mondial 2017. Le classement se base sur un « *power index* » établi à partir de 50 critères parmi lesquels le budget annuel consacré à la défense, les effectifs militaires actifs, le nombre d'appareils volants ou encore la disponibilité en carburant pour les opérations militaires. L'armée malgache dispose de 12 chars et de 103 véhicules blindés. Les forces navales possèdent 7 navires de patrouilles. Le budget alloué à la défense serait de 56 millions de dollars. Les effectifs sont estimés à 13 500 individus, dont 12 500 dans l'armée de terre, 500 dans l'armée de l'air et 500 dans des forces navales. Les effectifs de la gendarmerie sont estimés à 8 100 personnes. Les armes les plus utilisées, souvent obsolètes, sont soviétiques et chinoises.

23/02 - Elysée Ratsiraka suspendu par le conseil municipal de Toamasina. Il a été interpellé par rapport, entre autres, aux salaires impayés des employés de la commune et à la vente à des particuliers, sans autorisation, de nombreux terrains appartenant à l'administration communale. Des accusations que le maire a niées catégoriquement. Elysée Ratsiraka avait échappé à une mesure de suspension en juin 2017 pour le supposé détournement d'une somme de 200 millions Ar. Pour être effective, la suspension doit encore être approuvée par le préfet et le ministère de l'intérieur.

25/02 - La guerre est déclarée entre le ministre de l'aménagement du territoire, Hajo Andrianainarivelo, et la commune d'Antananarivo dirigée par Lalao Ravalomanana. Objet du conflit : le vente au privé du jardin d'Antaninarenina, haut lieu historique de la capitale depuis la royauté. Une manifestation citoyenne s'est tenue sur le site pour s'opposer à cette vente de terrain relevant du domaine public. « *Nous avons effectué une enquête sur cette affaire et des mesures ont déjà été prises* », a affirmé Hajo Andrianainarivelo pour qui des responsables communaux et des domaines sont complices. Ces personnes auraient rédigé des faux documents. *Tribune* note que la commune d'Antananarivo, plus particulièrement, la maire, est depuis longtemps dans le collimateur de ses adversaires pour des affaires de vente de terrains au privé. « *L'histoire récente nous rappelle que la guerre entre la famille Ravalomanana et les dirigeants de la Transition actuellement de retour au pouvoir remonte à plusieurs années. Cela concerne en majeure partie les litiges fonciers. C'est le cas notamment du terrain d'Andohatapenaka qui a été, entre autres, à l'origine de la chute du régime Ravalomanana en 2009. Lors de la campagne électorale du second tour, Andry Rajoelina a également attaqué l'ancien président sur une affaire d'accaparement de terrain à Alaotra Mangoro.* »

26/02 - Lalao Ravalomanana plaide non-coupable. La maire affirme que le jardin d'Antaninarenina a été vendu en 1998. L'affaire a été révélée au grand jour en fin d'année 2018 lorsque les acquéreurs ont commencé à constituer les dossiers de mutation du terrain. L'élue demande une enquête approfondie et préconise des sanctions exemplaires à l'encontre des responsables et des complices de cette cession. *Midi* dénonce l'exploitation politique de cette affaire et les rumeurs infondées auxquelles elle a donné lieu, sur fond de pré-campagne électorale pour le législatives et ultérieurement pour les municipales dans la capitale.

► Le nouveau gouvernement et la préparation des législatives

01/02 - La CENI propose au gouvernement de tenir les législatives le 27 mai. L'organisation de ce scrutin reste une priorité puisque le mandat des députés prend fin le 5 février. La CENI avait déjà proposé la date du 20 mars pour éviter un vide institutionnel. Une proposition qui était restée lettre morte. Pour tenir la nouvelle date, le gouvernement doit appeler les électeurs aux urnes trois mois à l'avance, soit le 27 février au plus tard comme l'exige la loi. Officiellement, c'est parce que le gouvernement était occupé à gérer l'élection présidentielle que le décret de convocation des électeurs n'avait pas été pris à temps pour tenir l'élection législative le 20 mars. D'autres estiment que c'est parce que le parti du président Rajoelina n'était pas encore prêt à affronter cette élection, note *RFI*. La CENI rappelle que **la clôture de la révision annuelle de la liste électorale est prévue le 15 mai**. La caution exigée des candidats serait fixée à 5 millions Ar, dix fois inférieure à celle exigée des candidats à la présidentielle.

Cette proposition de date arrive au moment où les députés ont été convoqués en session extraordinaire par le président de la République pour **examiner un projet de loi lui donnant le pouvoir de légiférer par ordonnance durant cette période sans député**. Une solution prévue par la Constitution mais qui suscite des inquiétudes. L'adoption de ce projet requiert le vote de 2/3 des membres de l'Assemblée nationale.

01/02 - Marc Ravalomanana poussé par son comité de soutien à revendiquer la fonction de chef de l'opposition. La nouvelle plateforme politique TIM-K25 qui se prépare à présenter des candidats aux législatives souhaite que l'ancien président soit reconnu comme le premier chef de l'opposition officielle du pays, une

fonction reconnue par la Constitution mais qui n'avait pas été mise en œuvre durant le mandat de Hery Rajaonarimampianina. Des chefs de parti s'étaient proposés mais ils n'ont jamais obtenu gain de cause. Le projet est suspendu au nouveau rapport de force politique qui sortira des urnes le 27 mai. A l'Assemblée nationale, l'opposition a droit à un poste de vice-président et préside au moins l'une des commissions.

02/02 - Les députés ont adopté le projet de loi déléguant le pouvoir de légiférer à Andry Rajoelina. 95 députés sur 102 présents ont donné leur accord. Six députés du TIM de Marc Ravalomanana et un indépendant, ont voté contre. Deux omissions dans ce projet de loi préoccupent l'opposition. La durée pendant laquelle le chef de l'Etat pourra légiférer n'est pas mentionnée. « *Nous avons peur que cela s'éternise* », explique Mamy Rabenirina, député TIM. Le ministre de l'intérieur a indiqué que cela durerait jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle Assemblée. Une réponse qui n'est pas assez précise rétorque l'opposition. Autre inquiétude : le président pourra-t-il légiférer dans tous les domaines ? La Constitution reste floue. Le Parlement peut déléguer son pouvoir de légiférer au chef de l'Etat « *pendant un temps limité et pour un objet déterminé* », indique-t-elle simplement. Ce sera à la HCC de trancher. Le bureau permanent de l'Assemblée a déposé une demande d'avis. Le texte adopté par l'Assemblée devra l'être également par le Sénat, composé de sénateurs qui ont été élus ou nommés sous le régime précédent. Nul ne sait encore quelle attitude ils vont adopter.

06/02 - Les sénateurs entérinent la loi de gouvernance par ordonnance jusqu'à la mise en place de la nouvelle Assemblée nationale. En quelques secondes et contre toute attente, le texte a été adopté à l'unanimité, sans amendement. Thierry Raveloson, chef du groupe parlementaire HVM, qui détient 55 des 63 sièges, a justifié ainsi sa décision : « *Nous sommes du parti de l'ancien président mais nous n'avons pas encore déclaré que nous sommes de l'opposition. Le président de la République actuel a fait beaucoup de promesses lors des élections. Donc, donnons-lui au moins la chance de commencer ; nous ne sommes pas là pour aller contre le développement de ce pays.* » En filigrane, pour RFI, une faveur accordée au nouveau président dans l'espoir d'un retour d'ascenseur, Andry Rajoelina ayant promis durant sa campagne de supprimer le Sénat, « *institution inutile et trop coûteuse pour l'Etat* ». L'ultime étape de la procédure sera la saisine par le président de la République de la HCC qui devra statuer sur la conformité à la Constitution de la loi lui déléguant le pouvoir de légiférer. Suite à cette approbation, le chef de l'Etat bénéficiera d'un horizon législatif dégage jusqu'à l'entrée en fonction de l'Assemblée nationale, prévue mi-juillet au plus tard. Les ordonnances seront cependant contrôlées dans leur constitutionnalité par la HCC et devront surtout être ratifiées a posteriori par la nouvelle Assemblée.

Pour L'Express, ce vote unanime démontre qu'une nouvelle majorité émerge au Sénat, dont le président Riko Rakotovo pourrait faire les frais. Il atteste en outre de la versatilité des sénateurs élus et désignés, qui se sont rangés prestement dans le camp des vainqueurs. Une majorité de sénateurs seraient même favorables au remplacement voire à la destitution du président de la Chambre haute pour nommer à sa place une personnalité plus au diapason avec les tenants du nouveau pouvoir. L'option de la destitution a été évoquée mais elle se heurte aux textes qui encadrent cette possibilité (faute grave du président et adoption aux 2/3 des membres par un vote à bulletin secret). Cette éventualité ne pourra pas être examinée dans l'immédiat, elle devra attendre la prochaine session parlementaire et l'entrée en scène des nouveaux députés.

15/02 - La HCC valide la loi permettant à Andry Rajoelina de légiférer par ordonnance, ouvrant la voie à sa promulgation. Elle précise que le président pourra gouverner ainsi jusqu'au jour du début de la session spéciale de la nouvelle Assemblée nationale, début juillet. Sans aucune opposition à l'Assemblée, ni garde-fou constitutionnel. La HCC a tenu de ce fait à poser des limitations au chef de l'Etat. Il appartiendra aux juges de vérifier que les domaines dans lesquels cette autorisation d'empiètement est accordée ne sont pas trop étendus. Autrement dit de définir, au cas par cas, les contours du pouvoir de légiférer par voie d'ordonnance.

02/02 - Les membres du gouvernement se sont rendus à la HCC pour une déclaration groupée de patrimoine. Selon le premier ministre, cette initiative a été prise « *en application des instructions du président de la République et en application des textes en vigueur* » [difficilement respectés par leurs prédécesseurs...] « *Reste à savoir si les hauts fonctionnaires de l'Etat et les autres responsables étatiques suivront cette initiative qui a été saluée par les observateurs* », écrit *Midi*. Deux mois après un rappel à l'ordre, les récalcitrants risquent une peine d'emprisonnement de 6 mois à 5 ans et une amende de 50 millions à 200 millions Ar.

La « Politique générale de l'Etat » présente en conseil des ministres. Les « velirano » à traduire en action. En quatre pages, il résume les grandes lignes du programme et donc les priorités du président¹. Andry Rajoelina se fixe quatorze priorités dont la « **paix et la sécurité** ». Pour ce faire, il prévoit entre autres de doter d'hélicoptères les forces de l'ordre, d'arrêter immédiatement toute exportation de bovidés, de mettre en place un système de surveillance des bétails et de leurs mouvements, d'installer des brigades spéciales d'intervention tous les 150 km et surtout **d'apporter des « réformes dans le milieu de la justice »**. Le deuxième point

¹ <https://actu.orange.mg/rajoelina-presente-la-politique-generale-de-letat/>

porte sur « **L'énergie et l'eau pour tous** » avec comme objectif de rendre deux fois plus importante la production énergétique et de réduire le tarif de l'énergie sous 5 ans. Et ce n'est qu'au troisième point que figure la « **lutte contre la corruption** ». La tolérance zéro sera de mise avec, entre autres, le renforcement de contrôle de la procédure des **marchés publics, l'égalité des chances pour l'accès aux concours administratifs**, des sanctions pénales exemplaires pour tout agent de l'Etat coupable de détournement de deniers publics. Andry Rajoelina promet notamment l'« **éducation pour tous** ». L'annonce de la création d'une université dans chaque chef-lieu de région, effectuée lors de la campagne électorale, n'a pas été confirmée. En matière de santé publique, le président annonce l'instauration d'une « **prise en charge des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes, ainsi que les personnes âgées de plus de 65 ans** », sans aucune mention de la gratuité des soins dans les hôpitaux publics. Au 11ème point on trouve « **La promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar** », avec la **création de nouvelles villes** - « *Tanamasoandro* » pour Antananarivo - qui « *débutera dès cette année* ». « *De nouvelles villes seront créées dans les anciens chefs-lieux de province*. Et en cinq ans, 50 000 logements seront créés. Nosy-Be et Sainte-Marie seront dotés d'un statut administratif spécial. Au programme également, des **réhabilitations de routes et la poursuite de la distribution de titres fonciers**. La mise en place d'un « **gouvernorat de région** » est confirmée. Le président réitère son objectif de terminer le projet de reconstruction et de **réhabilitation du palais de la Reine** avant le 26 juin 2020. L'objectif d'atteindre une « **autosuffisance alimentaire** » ou encore la promotion de « **l'industrie touristique** » et « **l'industrialisation** » tout court ainsi que « **l'emploi décent pour tous** » ne sont pas en reste. Concernant la « **gestion de nos ressources minières** », Andry Rajoelina indique que « **la mise en place de la centrale de l'or et des pierres précieuses** » constitue, entre autres, l'un des axes majeurs de son programme pour « *une plus grande contribution du secteur minier à la croissance du PIB du pays* ».

02/02 - La HCC confirme que le mandat des sénateurs élus et nommés, sans distinction, est de 5 ans.

Ainsi le président de la République nouvellement élu devra attendre les prochaines élections sénatoriales (fin 2020) pour nommer son quota de 21 sénateurs. Le chef de l'Etat devra donc cohabiter durant deux ans avec une assemblée et son président, Rivo Rakotovoao, issu du parti HVM et qui a exercé par intérim durant six mois les fonctions présidentielles. Cette cohabitation ne pourrait être écourtée que si le président de la République parvient à supprimer la Chambre haute, comme annoncé dans son programme ou à obtenir la déchéance des sénateurs désignés par son prédécesseur.

Cet avis de la HCC revêt une certaine importance car tout projet de révision constitutionnelle entamé par le chef de l'Etat doit obligatoirement passer par le Parlement où il nécessite l'approbation des 3/4 des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat avant de pouvoir être soumis à référendum. La minorité de blocage étant de 54, un Sénat d'une couleur politique différente pourrait en théorie bloquer un tel projet. Or le Sénat est constitué en majorité de membres issus de l'ancien parti présidentiel HVM, « *à moins qu'il y ait retournement de veste* », écrit *Midi*. Les futures législatives donnent néanmoins au pouvoir une marge de manœuvre car le nombre de députés n'est pas fixé par la Constitution mais dépend d'un décret pris en conseil des ministres. La taille de la minorité de blocage pourrait ainsi changer, analyse la FES Madagascar.

04/02 - Le conseil de gouvernement a adopté le décret de convoquant les électeurs le 27 mai. La proposition de la CENI a ainsi été validée mais elle fait débat dans l'opposition et la société civile. Le député Mamy Rabenirina du TIM aurait préféré que ces législatives se tiennent plus tôt, d'autant plus qu'elles doivent désigner qui sera le chef de l'opposition à l'Assemblée. L'autre bémol, selon lui, est que la liste électorale n'aura pas été suffisamment révisée. Ndranto Razakamanarina, président de l'Alliance Voahary Gasy (AVG) affirme que ce report va favoriser le régime en place. « *Pourquoi n'a-t-on pas suivi le calendrier électoral mis en place depuis un an ?* » qui préconisait la date du 20 mars, s'interroge-t-il.

07/02 - Ruée vers les 23 postes de gouverneur de région. *L'Express* révèle que le nombre de prétendants est pléthorique. Parmi les candidats, des personnalités qui n'ont pu obtenir le portefeuille ministériel convoité en raison du resserrement de l'équipe gouvernemental et celles qui ont pris une part active à la victoire d'Andry Rajoelina dans les régions. Le statut, le pouvoir et les moyens mis à disposition de ces nouveaux exécutifs régionaux attise les convoitises. Des entretiens d'embauche auraient démarré bien avant la formation du gouvernement. Des exigences de technicité pourraient cependant entrer en ligne de compte et contrecarrer les prétentions de certains politiques.

Quid des limites du pouvoir du président ? L'accord qui lui a été donné de légiférer par ordonnance durant 5 mois soulève des débats portant sur l'étendue des pouvoirs qui lui sont conférés. Pour le ministre de l'intérieur, pourront être prises toutes mesures ayant trait au programme présidentiel avec les 32 axes stratégiques et les 490 actions prioritaires contenus dans le programme IEM. Les ordonnances ne pourront pas modifier la Constitution et les lois organiques relatives à l'organisation et au fonctionnement des institutions. La question reste posée de savoir si la création des gouverneurs de région relève ou non des pouvoirs accordés au chef de l'Etat.

08/02 - La liste électorale attend les retardataires. Tous les jeunes majeurs et les « oubliés » de la précédente liste ont jusqu'au 15 février pour se rapprocher de leur chef de quartier et demander à apparaître sur la nouvelle liste électorale, laquelle reste désespérément ponctuée de grands trous, note *RFI*. La CENI vient de tirer la sonnette d'alarme. Très peu d'électeurs ont effectué la démarche, qui est non-obligatoire. L'institution incite donc la société civile, les Eglises, les partis et les autorités à s'activer pour faire en sorte que l'opération ne tourne pas au fiasco. « *Mais où sont passées toutes les personnes qui avaient râlé, à raison, le jour de la présidentielle, parce qu'on leur avait refusé l'accès au vote, faute de nom inscrit sur la liste ?* », s'insurge le président de la CENI. +1,28 % d'augmentation d'inscrits dans la capitale, +0,28 % sur tout le territoire : des taux extrêmement faibles. La situation est telle qu'à l'heure actuelle la CENI a supprimé plus de doublons et de personnes décédées de la liste qu'elle n'a enregistré de nouvelles inscriptions. Pour faire augmenter le nombre d'inscrits, on compte donc beaucoup sur les nouveaux majeurs. Mais difficile de savoir combien ils sont dans le pays, explique le vice-président de la CENI. Les données du recensement pourraient délivrer de précieuses informations mais aucun chiffre n'a encore été dévoilé, huit mois après sa réalisation. La liste en cours de révision sera définitivement arrêtée le 15 mai et sera utilisée pour les législatives du 27 mai.

13/02 - Les présidents de fokontany invités par la CENI. Comme chaque année, la CENI procède à la révision de la liste électorale. Les citoyens en âge de voter sont conviés à venir vérifier au bureau de leur quartier si leur nom apparaît sur la liste. Mais le désintérêt est flagrant : à trois jours de la clôture du processus, le taux d'augmentation du nombre d'inscrits sur tout le territoire n'est que de 0,38 % contre plus de 5 % l'an dernier. La CENI a donc invité les 192 présidents de fokontany de la capitale pour dialoguer et les encourager à motiver les habitants à s'inscrire. 10 000 Ar, c'est l'indemnité que touchent les chefs fokontany pour ces deux mois et demi d'aide fournie à la CENI. Une situation que le directeur des systèmes d'information de l'institution ne peut que déplorer : « *Il n'y a pas assez de ressources financières et humaines pour faire cette sensibilisation.* » Un dernier effort a été demandé aux chefs de quartier : ouvrir leur bureau en horaire continu jusqu'au 15 février pour maximiser les chances d'inscription et espérer ainsi que la liste soit la plus complète possible pour les trois élections prévues cette année. Pour *L'Express*, l'absence de motivation des citoyens à venir s'inscrire ou à venir vérifier la présence de leur nom sur la liste électorale s'explique largement par la mauvaise image donnée par les députés.

21/02 - Les membres de l'Assemblée nationale seront élus soit au scrutin majoritaire uninominal à un tour, soit au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour selon la règle de la plus forte moyenne. Le premier mode de scrutin sera de mise dans les districts où il n'y a qu'un seul siège à pourvoir. Quant au second, il concernera les circonscriptions qui comptent deux sièges à pourvoir. Ces circonscriptions binominales sont au nombre d'une trentaine et constituent un peu plus d'une soixantaine de sièges à pourvoir sans atteindre la majorité absolue. Le seuil pour l'attribution de deux sièges par district est fixé à 300 000 habitants. Le nombre d'élus reste fixé à 151. Le mandat des députés est exclusif de tout autre mandat ou fonction publique hormis l'enseignement. Pour leur part, les électeurs ne pourront pas faire ni du panachage ni un vote préférentiel.

21/02 - Après le second tour de la présidentielle, le TGV et le TIM devraient placer leur bataille électorale sur le terrain des législatives. Leur stratégie de conquête de la majorité à l'Assemblée passera pour chaque camp par un regroupement sous une bannière unique dont l'appellation reste à définir. Mais dans ce nouveau duel qui se profile entre les camps Rajoelina et Ravalomanana, le parti HVM du président sortant et les candidats « *indépendants* » pourraient encore jouer les trouble-fêtes, écrit *L'Express*.

22/02 - Certains ex-détenus politiques attendent l'amnistie pour pouvoir se présenter aux législatives. « *D'ex-détenus politiques veulent se présenter à la députation mais quarante dossiers sont encore en attente de régularisation* », affirme Henri Rakotomalala, président de la Fédération des ex-détenus politiques (FE-DEP). La prise en charge des dossiers a été confiée à la commission de l'indemnisation et de réparation créée au sein du CFM. En octobre, celui-ci a fait parvenir une trentaine de dossiers à la commission spéciale indépendante au sein de la Cour suprême. « *Jusqu'à présent, la réponse de la justice est attendue* », indique Maka Alphonse, président du CFM. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 12 mars.

26/02 - Ouverture de la période de dépôt des candidatures aux législatives - Le juriste Imbiky Herilala met en exergue l'exigence de redevabilité. La législature qui vient de s'achever a été marquée par la corruption, l'absentéisme, l'absence de débats et les marchandages d'avantages matériels. Des députés ne se sont jamais rendus dans leur circonscription. Les électeurs sont donc appelés à faire preuve de discernement dans le choix de leurs représentants et à se montrer exigeants à leur égard.

27/02 - Comme pour la présidentielle, aucun plafonnement des fonds de campagne ne pourra être imposé aux candidats aux législatives. Chaque candidat devra seulement désigner un trésorier de campagne et le déclarer auprès de la CENI. Le quotidien *Les Nouvelles* note qu'à l'heure qu'il est aucun candidat

à la présidentielle n'a transmis son compte de campagne à la Commission de contrôle du financement de la vie politique alors que l'on est à la veille de la date limite de dépôt.

► Diplomatie

11/02 - Sommet de l'Union Africaine : un discours d'Andry Rajoelina, « rassembleur et frondeur », titre Tribune. « Madagascar compte bien reprendre sa place sur le continent africain », a déclaré le chef de l'Etat qui a pointé du doigt « le cruel paradoxe dont l'Afrique est victime : celui d'être si riche et pourtant si pauvre à la fois ». Andry Rajoelina a particulièrement attiré l'attention de ses homologues sur le pillage des richesses du continent. Il n'est pas « normal et acceptable que 50 % des gisements mondiaux d'or se trouvent sur le continent africain alors que nous ne possédons aucune réserve d'or », a-t-il notamment lancé. « Oui, l'Afrique est un grand continent, imposant, riche. N'oublions pas, mes chers frères, mes chers amis que nous avons 60 % de terres arables non-exploitées du monde, nous produisons 58 à 95 % du chrome et du platine dans le monde, plus de 50 % de cobalt mondial et plus d'un tiers de la bauxite. Depuis longtemps, l'Afrique a dû se battre, patienter et parfois même se voir déposséder e ses ressources et de ses terres. La douleur ressentie au cœur de nos pays et de nos peuples fut intense ».

15/02 - Neuf ambassadeurs et deux consuls en France limogés en conseil des ministres. Quelques-uns de ces diplomates n'ont fait que cinq mois à la tête de leur ambassade. Deux d'entre eux avaient même été nommés quelques jours seulement avant la démission du président candidat à sa propre succession. Contrairement au régime précédent, dont la lenteur dans la nomination des ambassadeurs a impacté négativement sur sa capacité de négociation, celui d'Andry Rajoelina ne devrait pas attendre pour nommer ceux qui vont représenter la Grande île à l'extérieur et prendre une part active à la réalisation de son programme IEM avec les principaux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Madagascar compte 17 ambassades à l'étranger et 4 consulats. Les ambassades au Japon, en Inde et en Chine seraient appelées à jouer un rôle accru vis à vis de l'Asie du Sud-Est et des pays membres de l'ASEAN.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

26/02 - Le droit fondamental à l'identité est bafoué à Toamasina. Des milliers de personnes sont dépourvues d'acte de naissance. En 2018, 3 000 personnes sans acte de naissance ont pu bénéficier d'une opération « copie d'acte de naissance » organisée par un artiste qui organise des opérations de jugement supplétif, dans la région Est. Une nouvelle opération a été organisée par ses soins ce mois-ci pour 500 autres personnes. Cette situation serait imputable à un manque de sensibilisation de la population qui ne déclare par les naissances dans les délais impartis.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

02/02 - Amnesty International : les forces de sécurité doivent agir conformément à la loi dans les affaires de vols de bétail. « Le président Andry Rajoelina s'est engagé à lutter contre le phénomène du vol de bétail. Il doit commencer par s'assurer que les forces de sécurité se conforment strictement à la loi lorsqu'elles gèrent ce type de situations », a déclaré Tigere Chagutah, directeur adjoint pour l'Afrique Australe à Amnesty International.²

08/02 - La livraison prochaine de 5 hélicoptères promis par le chef de l'État afin d'équiper les forces de l'ordre dans la lutte contre l'insécurité a été évoquée lors du conseil des ministres, selon la ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrzafy, porte-parole du gouvernement. Outre l'inventaire des matériels roulants achetés l'année dernière et qui sont censés avoir été utilisés par les forces de l'ordre, l'Etat compte procéder au renforcement de leur équipement par l'achat de nouveaux véhicules. Les forces de l'ordre seront également dotées de nouvelles armes. Le conseil des ministres rappelle que le dernier approvisionnement en armes des hommes en treillis date de 1975.

La mise en place, au sein de la Présidence, d'un **bureau en charge de la réception des doléances, dénonciations et plaintes** liées à la mission de l'administration a également été annoncée.

09/02- L'Etat se donne six mois pour mettre fin à l'insécurité. En conseil des ministres, le président de la République, a constaté que « malgré les efforts déployés sur le terrain, il semble que les dispositifs et les mécanismes en place trouvent leurs limites pour endiguer et éradiquer ce fléau ». Cela, en rapport notamment avec la reprise des attaques à main armée et des kidnappings en ville comme dans les campagnes. Ceci est une « défiance à l'égard de l'autorité de l'Etat. Il est temps de mettre fin à cette situation », a lancé Andry

² Cf le communiqué d'Amnesty international : Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/18/13/448497/122656615.pdf>

Rajoelina qui se donne un délai de six mois pour renverser la tendance. Parmi les mesures drastiques annoncées, « *l'adoption d'une politique pénale sévère* » et la création de prisons spécialisées de « *haute sécurité* » pour incarcérer les auteurs d'infractions liées à l'insécurité, notamment en matière de crimes de sang, de vols de zébus, d'attaques à main armée et de kidnapping.

28/02 - Le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) préconise le recours au « Dina » pour lutter contre l'insécurité en milieu rural. Selon lui, l'institution du « *Dina* » permettrait au gouvernement de faire participer la population à la lutte contre l'insécurité et la corruption.

10/02 - Les attaques à main armée se multiplient, s'alarme Tribune. Deux malfaiteurs ont été abattus à Toliara par les éléments de l'Unité d'intervention rapide (UIR). Ils étaient en train d'agresser leurs victimes lorsque les forces de l'ordre sont intervenues. Dans la même soirée, toujours à Toliara, cinq autres malfaiteurs ont été arrêtés lors d'un contrôle de police de routine. Plusieurs attaques de commandos armés ont également été signalées en divers lieux, comme à Mahitsy (sur la RN4) et à Mahajanga où quatre bijoutiers ont été attaqués en une semaine. Un bande armée a été démantelée à Toamasina. Quatre individus, dont trois femmes, ont été interpellés. Des armes de guerre ont été saisies.

Des patrouilles de l'armée ont été déployées à Antananarivo et ses environs en vue, indique un haut gradé, « *de restaurer un climat de sécurité et de mettre fin aux actes de banditisme* ». Ces patrouilles ont par ailleurs pour ordre « *d'interpeller des militaires non réglementaires ainsi que les civils portant des uniformes des forces de l'ordre.* » Le ministre déclare qu'il s'agit d'une nouvelle stratégie visant à quadriller les villes pour remettre la main sur la situation sécuritaire en faisant sortir l'armée de ses casernes. Le ministère de la défense précise que les militaires, qui ne sont pas formés pour des missions de maintien de l'ordre, seront tenus de respecter des règles de conduite strictes pour prévenir tout risque d'imbrication avec la population. Les militaires ne pourront pas s'immiscer dans les attributions relevant de la police judiciaire, procéder à des enquêtes ou des arrestations. Ils devront respecter les dispositions des conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Les actions de feu seront réservées à la légitime défense et interdites dès lors qu'elles présenteraient un risque pour les civils, indique encore le ministère, sans parvenir à rassurer totalement l'opinion. Des **comités d'autodéfense** vont être mis en place dans tous les fokontany de Mahajanga pour faire face à la recrudescence de l'insécurité dans une ville appréciée autrefois pour son calme.

20/02 - Gendarmes, policiers et militaires mobilisés pour « verrouiller » la capitale contre les formes d'insécurité qui s'y développent. Une nouvelle stratégie mise au point par les ministères de la défense nationale, de la sécurité intérieure et le secrétariat d'Etat à la gendarmerie nationale. Les forces de l'ordre doivent faire face à des bandes de plus en plus organisées et qui ne craignent pas d'agir de jour comme de nuit et à abattre froidement leurs victimes. Un véritable réseau d'associations de malfaiteurs se serait constitué à travers tout le pays.

18/02 - Une vingtaine de bandits armés attaquent un quartier d'Itaosy. L'un d'entre eux serait tombé sous les balles des forces de l'ordre, les autres ont pu prendre la fuite. Des habitants auraient été blessés. **Tribune s'alarme de la multiplication des attaques à main armée dans toutes les régions malgré l'appel à mobilisation lancé par Andry Rajoelina.** Le site voit dans cette recrudescence de l'insécurité une défiance à l'égard du pouvoir. La prison de Tsiroanomandidy a été marquée par une évasion impliquant une dizaine de détenus qui se serait produite lors d'un culte œcuménique.

22/02 - Échanges meurtriers de coups de feu entre gendarmes et dahalo embusqués à Isandra. Le bilan fait état de quatre morts et de cinq blessés par balles dans les rangs des malfaiteurs. Emmenés par leurs comparses indemnes, les blessés ont réussi à prendre la fuite. Cette fusillade a éclaté lorsque des gendarmes sont tombés dans un guet-apens tendu par des dahalo armés.

25/02 - Sept militaires armés, accompagnés de villageois, ont arraché de force 200 têtes de bovidé en pâture sur la commune de Tsinjoarivo/Tsiroamandidy. Les militaires et les civils étaient en train de remonter la piste de troupeaux dérobés par des dahalo. Ayant perdu les traces du bétail, ils se sont emparés du cheptel d'un éleveur, devant des villageois impuissants. Un peloton de gendarmes et de militaires s'est lancé à leur poursuite. Les sept militaires et la horde de villageois ont été sommés de laisser le troupeau. Une enquête est ouverte. Les habitants réclament la restitution du bétail arraché dans leur localité.

15/02 - A Mananara-Nord, déclenchement d'une vindicte populaire après le meurtre commis par un homme ayant tué sa mère qui avait refusé de lui donner l'argent. L'alerte avait été donnée par les petits-enfants de la femme, qu'elle avait en garde, mais personne n'a répondu à leur appel au secours et l'assassin a pu s'enfuir avec son arme. Le fokolonona s'est lancé à sa recherche. Rattrapé, il a été tabassé à mort par la foule.

15/02 - Menace de vindicte populaire à Mahitsy. Une foule a manifesté devant la brigade de gendarmerie où étaient retenus les présumés auteurs d'une attaque à main armée à la suite de laquelle un commerçant chinois avait perdu la vie. Les forces de l'ordre sont intervenus pour disperser les manifestants. **Une deuxième victime de l'attaque, un prêtre, le Père Ratodisoa Nicolas, a succombé à ses blessures.** Huit personnes ont été arrêtées dans le cadre de cette affaire et le chef de poste de gendarmerie de Mahitsy a été démis de ses fonctions.

Mgr Odon Razanakolona, l'association « Justice et Paix » et les responsables diocésains de l'Eglise catholique ont annoncé qu'ils vont déposer une plainte contre le décès de ce prêtre qui œuvrait dans un centre de formation. Ils reprochent au pouvoir de ne pas assurer la sécurité de la population et déplorent la recrudescence de l'insécurité qui a frappé ces derniers temps des dirigeants religieux, des enseignants et des responsables exerçant dans le domaine de la santé. Les forces de l'ordre sont accusées de manque de réactivité lorsque des appels au secours leur sont adressés. Dans certains cas, elles sont même complices des malfaiteurs, allant jusqu'à vendre ou louer leurs armes. Au lieu d'accomplir leur mission, celle, entre autres, de protéger la population et ses biens, les hommes en treillis se livrent au « racket des chauffeurs » de transports en commun, dénoncent encore les représentants de l'Eglise. Des prêtres affirment que le racket des automobilistes s'accompagne parfois de menaces physiques et de violences.

22/02 - En une semaine, quatre gendarmes ont été placés en détention provisoire. L'un est impliqué dans l'attaque de Mahitsy ayant conduit à la mort d'un prêtre et trois dans l'affaire du rapt d'un infirmier à Tsaratanàna, annonce *L'Express*. L'un d'entre eux pourrait être traduit devant le pôle anti-corruption d'Antananarivo en raison « d'un patrimoine ostensiblement conséquent par rapport à ses revenus. » Le général Richard Ravalomanana, secrétaire général de la gendarmerie nationale, a indiqué que ces dix derniers jour dix gendarmes avaient été incarcérés. « *Policiers et gendarmes multiplient leur communication relative aux opérations de renforcement de la sécurité dans la capitale comme dans les provinces, ce, après le lancement de nombreux appels à la responsabilité des autorités en place par rapport à la prolifération des attaques à main armée* », note *Tribune*.

28/02 - Maintirano - Deux gendarmes incarcérés incriminés pour torture ainsi qu'enlèvement de mineure et viol. Le chef du poste avancé de la gendarmerie de Bemarivo a répondu d'actes de torture et de maltraitance sur une personne gardée à vue. Une femme, retenue pour interrogatoire dans la caserne dont il était en charge, a porté plainte pour coups et blessures volontaires. Les faits remontent au mois de janvier. Un gendarme en poste également à Beravina s'est attiré les foudres de ses supérieurs, en enlevant de force au foyer de ses parents une mineure de quinze ans pour ensuite abuser d'elle. Le commandement souligne que le gendarme était sous l'emprise de l'alcool. Le gendarme a tenté une conciliation mais il a dû affronter la colère de la population. Les parents ont saisi la justice.

01/02 - Tentative de kidnapping : un franco-pakistanaï décedé, son frère gravement blessé. Quatre individus armés d'objets tranchants et d'armes à feu circulant à scooter ont attaqué les membres d'une famille de commerçants *karana* dans une banlieue de la capitale. L'attaque aurait ciblé les deux frères de la famille Daya.

La police révèle qu'un kidnapping s'est produit dans un autre quartier de la capitale. Informée par la famille du projet de remise imminent de la rançon, les policiers ont pris en chasse les suspects. L'un d'eux a tenté de résister et est a été tué. Ses comparses ont pris la fuite.

04/02 - Housna Ramjanaly, épouse d'un opérateur karana, enlevée à Ankijabe Ambato Boeny le 31 janvier, a été libérée par ses ravisseurs à l'issue d'une course poursuite avec les forces de l'ordre dans les montagnes d'Ankarafantsika. Les éléments de la gendarmerie avaient accompagné discrètement la personne envoyée pour remettre la rançon.

16/02 - 11 hommes et 3 femmes ont été déférés devant le tribunal dans le cadre de cette affaire. Le maire d'Ankijabe a été placé sous mandat de dépôt.

09/02 - Quatre personnes enlevées par des dahalo à Tsaratanàna. Les malfaiteurs ont attaqué nuitamment trois maisons avant de s'enfuir avec leurs otages. Des villageois ont été blessés dans l'attaque. La population déplore le manque de réactivité des forces de l'ordre et insuffisance de leurs effectifs, compte tenu de la situation d'insécurité qui règne dans le district.

Un fonctionnaire de l'éducation nationale et trois autres otages ont été libérés après dix jours de captivité.

16/02 - Treize personnes dont un gendarme ont été traduits devant le parquet pour une série de rapt commis à Tsaratanàna, dont celui, en janvier, d'un infirmier. Le gendarme assurait l'approvisionnement de la bande en munitions. Onze d'entre elles ont été incarcérées.

La situation sécuritaire dans la région Betsiboka reste préoccupante. Une jeune fille de 17 ans a été enlevée dans la commune de Marokoro, dans le district de Maevatanana par une vingtaine de dahalo armés. Les gendarmes et les fokonolona sont sur la trace des ravisseurs. Des renforts de gendarmerie ont été envoyés sur place. Plusieurs otages restent aux mains de ravisseurs dans une zone particulièrement difficile d'accès. Le commandant de la gendarmerie nationale déplore les réticences de la population à collaborer.

19/02 - Neuf personnes ont été prises en otage par des dahalo à Manja.

21/02 - Tentative de kidnapping à Antananarivo : le général Njatoarisoa Andrianjanaka, commandant de la gendarmerie, a annoncé l'arrestation d'un sous-officier et la saisie de fusils et de centaines de munitions.

27/02 - Une bande d'une dizaine de dahalo armés de kalachnikovs sème la terreur dans un village d'Ambato Boeny. Ils ont pillé quatre habitations et pris en otage deux jeunes femmes avant de s'enfuir dans une zone montagneuse. La gendarmerie s'est lancée à leur recherche.

28/02 - Quatre ravisseurs munis d'armes de poing de fabrication artisanale ont kidnappé sous les yeux de leurs proches, un enfant de cinq ans à Antoby Ambatofinandrahana. La bande a, dans la foulée, fait main basse sur une somme d'argent.

► Justice, condition carcérale, gouvernance

07/02 - Il y a dix ans, le 7 février 2009, la marche sur le palais présidentiel se terminait par un bain de sang et elle annonçait la fin du régime de Marc Ravalomanana, rappelle *Midi*. Aucune enquête sérieuse et indépendante n'a été menée sur ces événements. Les révélations faites par le colonel Charles Andrianasoavina ont semé le trouble dans l'opinion qui, aujourd'hui encore, ne croit pas à la vérité officielle, telle qu'elle a été rapportée par les autorités de la Transition. Dix ans après, un voile pudique a été jeté sur cette tuerie qui aurait fait 48 morts et plus de 170 blessés. Comme le « *diabe d'lavoloha* » ; le 10 août 1991 [sous la présidence Ratsiraka], la marche du 7 février 2009 appartient à l'histoire et dix ans après le souvenir de ceux qui sont tombés ou qui ont été mutilés s'est estompé. Les présumés acteurs de cette tuerie du 7 février ont été condamnés mais la justice n'est pas allée jusqu'au bout de son action. Marc Ravalomanana a toujours nié sa responsabilité. Il peut le faire à juste titre car aucune enquête sérieuse n'a été menée. Les dossiers sur ces événements auraient même disparu en 2018. Les révélations du colonel Andrianasoavina ont été balayées d'un revers de main par les autorités qui l'ont accusé de mythomane et qui l'ont incarcéré. Ce dernier a pu sortir de Tsiafahy vivant mais très affaibli. Aujourd'hui, il persiste et signe.

01/02 - Le nouveau ministre de la justice, Jacques Randrianasolo, fait de l'assainissement de la justice sa première priorité. « *Tribunal près de la population, tel sera le mot d'ordre* », a-t-il souligné. Le ministre a également fait part de sa volonté de **constater personnellement l'effectivité des droits de l'homme au sein son département.**

01/02 - Un prisonnier est décédé à la maison centrale de Morondava suite à une complication de la rougeole. 50 prisonniers sont atteints de cette maladie. 10 de ces malades sont en cours de traitement. La prison a une capacité d'accueil de 250 personnes mais elle en héberge actuellement 650.

05/02 - Antsirabe - Un suspect menotté succombe durant sa garde à vue à la gendarmerie. Il a été découvert agonisant au petit matin dans la cellule de sureté où il avait été placé. Il a succombé après son transfert à l'hôpital. Le drame s'est produit durant le prolongement de la garde à vue durant le week-end. Le prévenu aurait été menotté en raison de son comportement violent à l'égard des autres détenus de la cellule. Une enquête interne a été ouverte.

03/02 - Amnesty International a lancé une pétition pour demander aux autorités de respecter les droits humains des personnes en détention provisoire³. Les personnes qui n'ont été reconnues coupables d'aucun crime meurent dans les prisons en raison de conditions épouvantables. Les personnes accusées de délits mineurs, même des enfants, sont obligées de rester dans des prisons surpeuplées et dépourvues d'hygiène. Dans la plupart des prisons, il y a plus de personnes en attente de procès que de condamnées et le système de justice défaillant peut retarder les procès pendant plusieurs années. La détention préventive prolongée porte atteinte à une série de droits fondamentaux, notamment le droit à la liberté, à la présomption d'innocence, le droit d'être traité avec humanité et avec respect de la dignité de la personne humaine. Les personnes en détention provisoire sont victimes de peines cruelles et de traitements inhumains ou dégradants. Même dans

³ https://www.amnesty.org/en/get-involved/take-action/madagascar-pre-trial-detention/?fbclid=IwAR3KbbLHrK-KmPUUsjK4XTT8aqVpdwje8kQ33Kv42nF8qyQTsGMjrn_nOmc

les cas où des personnes sont libérées après quelques mois de détention provisoire, leur incarcération peut avoir des conséquences à long terme. Elles ont probablement perdu leur emploi et ont plongé davantage dans la pauvreté. Beaucoup risquent également de sortir de prison dans un état physique et mental affaibli. Les autorités doivent prendre des mesures immédiates pour que la détention provisoire soit une exception et non la règle. Ils doivent également veiller à ce que tous les détenus soient traités humainement et que leurs autres droits fondamentaux soient respectés et protégés.

04/02 - L'institution carcérale à la merci de ceux qui ont les moyens et le pouvoir, dénonce La Gazette.

« *Les prisons malgaches peuvent constituer un véritable frein à la réconciliation sociale, notamment au détriment des classes sociales défavorisées. En effet, le taux élevé de corruption dans le monde judiciaire fait que ceux qui ont les moyens s'en sortent toujours alors que les pauvres sont très souvent livrés à leur propre sort. Une situation qui fait qu'au lieu de rétablir la justice, les prisons tendent à devenir une institution à la merci de ceux qui ont les moyens et le pouvoir. D'un autre côté, nombreux sont les anciens détenus qui sont victimes d'une exclusion sociale une fois libérés. Un comportement de la société qui porte également atteinte au 'Fampihavanana'. Ainsi, le CFM (Conseil du Fampihavanana Malagasy) se lance actuellement dans la réconciliation sociale et économique et une action a été entreprise en ce sens à [la maison centrale] Antanimora. »*

01/02 - Amnesty International : « Il faut enquêter sur l'assassinat de voleurs de bétail présumés »⁴.

Dans un communiqué faisant suite à l'exécution sommaire de 8 dahalo à Betroka le 25 janvier, l'ONG écrit notamment : « *Les autorités malgaches doivent mener une enquête minutieuse sur l'assassinat sordide de huit hommes soupçonnés d'être des voleurs de bétail. (...) Ces huit hommes ont été abattus par la police après qu'ils auraient tenté de voler dans un magasin. Trois policiers ont également été blessés lors de la confrontation. Amnesty International a effectué des vérifications indépendantes des images prises après que ces hommes ont été abattus. (...) Ces homicides violents illustrent une nouvelle fois le fait que les forces de sécurité de Madagascar recourent à une force excessive et meurtrière en toute impunité, a déclaré le directeur adjoint pour l'Afrique australe d'Amnesty International. Les autorités malgaches doivent mener sans délai une enquête efficace et indépendante sur ces événements, notamment sur ces homicides. Si l'usage excessif ou inutile de la force est démontré, elles devront traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procès équitables. »* Selon Amnesty International, qui se fonde sur des « chiffres officiels », environ 4 000 personnes ont été tuées au cours des cinq dernières années dans le Sud, notamment des voleurs présumés, des policiers, des soldats et des civils, dans le cadre de la répression que mène le gouvernement contre les vols de bétail.

Le général Richard Ravalomanana a répondu à Amnesty International. Le secrétaire d'Etat a déclaré que l'organisation peut mener « *une enquête sur cette affaire si cela peut en rassurer les responsables. »*

02/02 - Les forces de l'ordre ont procédé à l'arrestation de l'ex-conseiller spécial auprès de la présidence, Hugues Ratsiferana.

Cet ancien proche collaborateur de Hery Rajaonarimampianina est soupçonné de détournement de biens de l'Etat. Il a été pris en flagrant délit de déménagement vers son domicile de matériels de bureau, des matériels informatiques et de mobiliers appartenant à l'Etat. Le constat effectué dans le bâtiment de l'OIF situé au sein du palais présidentiel a permis de constater que les responsables de cet acte sont entrés par effraction dans les locaux. L'ex-conseiller et DG de l'Agence malagasy de développement économique et de promotion des entreprises (AMDP) a reconnu les faits et a expliqué qu'il avait agi « *par pur instinct* ». Un co-accusé ayant « *supervisé* » le déménagement a été également placé en détention préventive. « *Lorsque nous avons pris nos fonctions à la présidence, nous avons constaté la gabegie et le détournement des biens publics. Plusieurs véhicules appartenant au parc du palais n'avaient pas été restitués. Nous avons donc décidé d'engager une démarche de protection et de rétablissement du patrimoine de la présidence* », explique-t-on dans l'entourage d'Andry Rajoelina, en annonçant qu'un inventaire est en cours dans tous les bâtiments relevant de la présidence. « *Plusieurs personnes ont déjà rapporté ce qu'elles s'étaient approprié en quittant leur fonction* ».

Hugues Ratsiferana, ancien directeur général d'Air Madagascar, avait supervisé l'organisation du Sommet de la Francophonie à Antananarivo en juillet 2016 et c'est dans les locaux de l'OIF à Paris que la création de l'AMDP, une association privée à but non lucratif, avait été annoncée au mois de septembre suivant. Sur le document fourni à l'administration par Hugues Ratsiferana pour alléguer de sa bonne foi, il est porté que plusieurs grandes entreprises locales ont fourni gratuitement du matériel pour meubler l'association. Des sociétés chinoises comme Huawei et China Railways figurent également sur la liste.

Le Monde rappelle qu'Hugues Ratsiferana avait fait la « *une* » de l'actualité il y a quelques mois pour avoir signé le très controversé projet d'accord de pêche avec un consortium d'entreprises chinoises qui prévoit un investissement de 2,7 milliards de dollars, révélé en marge du Forum sur la coopération sino-africaine, le 5 septembre 2018 à Pékin. Le ministre des ressources halieutiques et de la pêche, Augustin Andriamananoro, tenu à l'écart du deal, s'était empressé de déclarer que ce contrat n'engageait ni le gouvernement ni l'Etat

⁴ Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/18/13/448497/122656615.pdf>

Voir la vidéo de TVM : <https://www.facebook.com/tvmalagasyofficiel/videos/335700317275093/>

Cf. Revue de presse janvier 2019 p.13

malgache. Andry Rajoelina vient de lui confier le poste de directeur des projets présidentiels. Que deviendra le sulfureux projet ? Et quel est l'avenir de l'association destinée à attirer les investissements étrangers ? Le nouveau pouvoir n'a pas encore dévoilé ses intentions.

L'Express s'étonne de la célérité de la justice dans cette affaire⁵ alors que des inculpés pour atteinte à la sûreté de l'Etat ou des auteurs de kidnapping sont sortis libres de leur audition. L'arrestation d'Hugues Ratsiferana n'est peut-être que le début de la croisade contre la gabegie et la corruption mais n'y aurait-il pas des « clients » plus importants, trafiquants notoires et délinquants fiscaux à interpeller dans l'entourage de l'ancien président ou dans le camp de la nouvelle majorité ? « *On continue à pratiquer l'alternance en prison déclenchée par la crise de 2002, reprise par la crise de 2009 et visiblement poursuivie actuellement* », conclut l'édito qui dénonce une justice à deux vitesses.

19/02 - L'ancien conseiller de Hery Rajaonarimampianina Hugues Ratsiferana a été condamné à un an de prison ferme et à 5 millions Ar d'amende pour détournement de biens de l'Etat. Il dispose de 10 jours pour faire appel à cette décision. Sa demande de liberté provisoire a été rejetée. Son coaccusé a subi le même sort.

25/02 - Les enquêteurs du Bianco ont effectué une visite au domicile de l'ancien ministre des mines et du pétrole, Henry Rabary-Njaka. Le secrétaire général du parti HVM aurait été convoqué pour être entendu pour les affaires Kraoma et Air Madagascar. D'après *Midi*, il aurait déjà quitté Madagascar pour sa résidence française (il est inscrit au barreau de Paris). Sous la présidence Rajaonarimampianina, Henry Rabary-Njaka a été accusé d'enrichissement suspect, tout comme d'autres conseillers et proches collaborateurs de l'ancien couple présidentiel. Le quotidien rappelle que lorsqu'il était au pouvoir l'ancien ministre a perçu des honoraires faramineux en tant qu'avocat de la compagnie Air Madagascar.

08/02 - Détournement de deniers publics - La directrice de cabinet de Lalao Ravalomanana sous mandat de dépôt, titre *La Vérité*. Présentée devant le Pôle anti-corruption, la collaboratrice de la maire de la capitale est accusée d'abus de fonction, de détournement de deniers publics et complicité. L'affaire remonte à octobre 2016, à l'époque où la directrice de cabinet occupait encore le poste de chef de la circonscription scolaire d'Antananarivo. Le Bianco, qui a diligenté l'enquête, l'avait placée en détention préventive suite à une plainte anonyme. Limogée de son poste par le ministre de l'éducation en mai 2018, elle avait rejoint l'équipe de Lalao Ravalomanana en novembre.

09/02 - La HCC valide la loi anti-blanchiment sous réserve du respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence. Une victoire remportée par le Samifin qui a dû patienter deux ans avant d'obtenir gain de cause. La loi avait été adoptée par le Parlement le 31 décembre après trois sessions ordinaires et cinq sessions extraordinaires. Par rapport à l'ancienne réglementation, devenue obsolètes aux yeux du GAFI (Groupe d'action financière internationale), la nouvelle loi prend en compte les transactions qui s'effectuent en dehors du système bancaire et met en place des mesures coercitives. Madagascar va demander au GAFI de procéder à une nouvelle évaluation pour sortir de son statut de « *pays en suivi renforcé* ». **Il reste que la loi sur les recouvrements des avoirs illicites n'a toujours pas été votée.** Elle était supposée compléter l'arsenal juridique de lutte anti-corruption et faire glisser Madagascar hors des pays à risques.

20/02 - Adoption de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites : « La balle est dans le camp du président de la République », fait savoir le DG du Samifin. L'organisme estime que ce texte devrait faire partie de priorités dans le cadre du pouvoir de légiférer par ordonnance accordé au chef de l'Etat. Un rapport sur les avancées dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme doit être dressé à la demande du Gafi (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux), une structure de l'OCDE qui doit se prononcer prochainement sur la situation malgache. Le Samifin espère que l'adoption récente de la loi contre le blanchiment de capitaux trouvera grâce aux yeux de l'organisme, en dépit du retard pris pour l'adoption de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites.

13/02 - Les doléances du public vis à vis de la gendarmerie peuvent être enregistrées sur une page spéciale ouverte sur les réseaux sociaux. Dès sa création les messages ont afflué : plusieurs milliers en quelques jours. Outre les plaintes, les usagers peuvent soumettre des propositions et adresser des commentaires. Les dénonciations peuvent être couvertes par l'anonymat. Après enquête et recoupements, les sanctions appliquées seront sévères, affirme le secrétariat d'Etat à la gendarmerie.

17/02 - La mise en place de la page « doléances gendarmerie » sur les réseaux sociaux a déjà permis de confondre un officier supérieur qui aurait été de connivence avec les bandes de kidnappeurs qui sévissent dans le district de Tsaratanàna. Des autorités civiles et des opérateurs économiques seraient également

⁵ <https://www.lexpressmada.com/05/02/2019/vol-de-nuit/>

impliqués dans ces opérations. Un appel à témoins avec offre de récompense a été lancé pour tenter de mettre la main sur un chef de bande.

15/02 - Police de la route : haro sur les gendarmes corrompus. Après quelques mois de sensibilisation, le commandement a décrété la tolérance zéro. Depuis la mise en place en 2016 du service interne anti-corruption, 339 cas de corruption ont été enregistrés, 84 gendarmes ont été dépouillés de leur grade et placés sous mandat de dépôt. Un numéro vert a été mis en place pour que les victimes puissent effectuer des signalements. Les conducteurs et transporteurs sont invités à ne pas se livrer à la corruption des forces de l'ordre.

27/02 - Le premier ministre a décidé de suspendre temporairement les missions attribuées à la police de la route en raison de fréquents rackets qu'ils font subir aux automobilistes lors des contrôles routiers. Le gouvernement a indiqué que « *la suspension est justifiée par le souci de ne pas donner davantage d'opportunités à la corruption. Un plan de réforme est à mettre en œuvre dans les meilleurs délais, l'ensemble des corps de la police mais également les citoyens en général sont invités à avancer des propositions de mesures dans le cadre de la réforme à initier.* »

Les policiers ont émis une vive protestation et menacent de déclencher une grève si le pouvoir ne revient pas sur sa décision. Pour assainir le domaine de la sécurité publique, ils affirment que l'Etat doit trouver une solution autre que la suppression des services et missions relatives à la police de la route. Pour *Midi*, il s'agit de la première forme de résistance au changement prôné par le nouveau pouvoir.

L'Express écrit : « *L'attitude des policiers est loin de surprendre. L'assassinat du juge Rehavana en pleine audience par des policiers impliqués dans un crime à Toliara le 9 décembre 2011. Le procès de trente-neuf policiers avait débuté en mars 2017 mais il semble que l'affaire n'a eu aucune suite. Par la suite il y eut l'affaire Antsakabary où des policiers ont été coupables d'exactions terribles contre des villageois en 2017. Là aussi, aucun policier n'a comparu devant la justice jusqu'ici. On réalise donc aisément la réaction des policiers lorsqu'on les touche ou lorsqu'on touche à leurs intérêts. Ils ont affirmé qu'ils ne fléchiront pas, non sans désinvolture. (...) Si on dresse le bilan de la police de la route, il y a plus de victimes que de bandits arrêtés. Autrement dit, un système totalement inefficace et dont il faut revoir le fonctionnement. C'est la résolution prise par le gouvernement. Une décision courageuse il faut le dire qu'aucune administration n'a osé prendre auparavant* »

19/02 - Dix éléments de la gendarmerie ont été placés sous mandat de dépôt depuis deux semaines pour complicité et connivence avec des associations de malfaiteurs, selon le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Richard Ravalomanana.

20/02 - Afrobaromètre 2018 sur la corruption : 69 % des personnes interrogées craignent des représailles après dénonciation. 44 % estiment que les gendarmes et les polices sont les plus corrompus, 39 % pensent aux juges et aux magistrats, 31 % aux parlementaires et 18 % aux hommes et femmes d'affaires. Point positif : presque 90 % des Malagasy pensent que signaler un acte de corruption auprès du Bianco a de grandes chances d'être entendu.

14/02 - Favoritisme et clientélisme - Le mécontentement des employés de Kraomita Malagasy pourrait faire tache d'huile dans d'autres sociétés d'Etat. A l'APMF (Agence portuaire, maritime et fluviale), des employés dénoncent le favoritisme et le clientélisme dans la gestion du personnel et le recrutement de nouveaux employés. Le même malaise est constaté au sein de la société ADEMA (Aéroport de Madagascar). Il est reproché aux dirigeants de favoriser leurs proches dans les recrutements et dans la gestion des promotions. Des employés réclament un audit.

13/02 - L'homme d'affaires Eddy Maminirina, surnommé « Eddy Bois de Rose », a été arrêté dans un quartier de la capitale, à Ivandry. La Cour spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et d'ébène a délivré un mandat d'arrêt contre le célèbre opérateur originaire de Mananara-Nord. Une brigade spéciale de la police nationale a effectué l'arrestation, opération spectaculaire qui s'est déroulée sous les yeux de nombreux clients d'un centre commercial et qui a été filmée et diffusée sur les réseaux sociaux. Des témoins affirment avoir vu les hommes en treillis saisir des armes dans les véhicules escortant le trafiquant. Eddy Maminirina est connu en tant qu'homme d'affaires très influent qui aurait fait fortune dans l'exportation de bois de rose. Des proches collaborateurs seraient également impliqués dans des affaires touchant à la sécurité nationale. Certains d'entre eux seraient actuellement incarcérés à la maison de force de Tsiafahy. L'ordre d'exécution de l'opération policière aurait été donné par le premier ministre lui-même. L'opérateur faisait l'objet d'un avis de recherche du Bianco depuis septembre 2017 pour l'affaire d'exportation illicite de bois de rose saisi à Zanzibar et à Mombasa en 2014. Selon certaines sources, il avait pris la fuite en Chine. L'intéressé a confirmé un séjour dans ce pays mais pour raison de santé. Eddy Maminirina avait été cité sur la liste des trafiquants que l'ancien premier ministre Jean-Omer Beriziky avait remis au président Hery Rajaonarimampianina en 2014. *La Vérité* s'attend à ce que d'autres dossiers soient réactivés, notamment celui concernant

Bekasy Johnfrince, un autre gros bonnet présumé du trafic de bois de rose, en standby depuis son incarcération à la prison d'Antanimora et son expatriation à Maurice dans conditions non élucidées.

14/02 - Trafic de bois de rose et fraude douanière - L'homme d'affaires Mbola Rajaonah a été arrêté et placé en garde à vue⁶. Une arrestation aussi spectaculaire que celle du présumé trafiquant de bois de rose Eddy Maminirina intervenue la veille dans un autre quartier de la capitale. Un média appartenant au PDG de la société Transit Tataray et de RLM Communications, ancien conseiller technique et proche de Hery Rajaonarimampianina, affirme que les forces de l'ordre n'ont présenté aucun mandat d'arrêt ni de lettre pour justifier sa détention à la brigade criminelle. L'avocat de Mbola Rajaonah, Me Eric Rakotoson, a tenté de disculper son client en dénonçant « *une arrestation politique et arbitraire* » et un « *abus de pouvoir* ». Une page Facebook d'un site d'information proche du pouvoir indique qu'il s'agit d'une interpellation à l'initiative du Pôle anti-corruption « *pour enquête, arrestation et déferrement* ». Mbola Rajaonah est dans le collimateur du Bianco depuis un an pour des faits de corruption et de fraudes douanières. Il a été auditionné à plusieurs reprises. En novembre 2018 il avait été frappé d'une interdiction de sortie du territoire, une décision que ses avocats avaient réussi à contester. Ayant rejoint le camp Ravalomanana pour le second tour de la présidentielle, Mbola Rajaonah a qualifié ses multiples convocations au Bianco d'acharnement politique, ce dont s'est défendu l'organisme anti-corruption. Selon *Midi*, il aurait été cité par les marins chinois du bateau Flying arrêtés au large d'Antalaha comme étant le cerveau des **trafics de bois de rose**. Selon certaines sources, Mbola Rajaonah et Mamy Ratovomalala, conseillers de Hery Rajaonarimampianina, auraient en outre accaparé des **terrains de la Sirama à Nosy Be** et réalisé de gros profits en revendant ces terrains à des Indopakistanaïens de renom. Des rumeurs concernant une éventuelle arrestation de l'ancien ministre de l'environnement, député de Mananjary, Anthelme Ramparany, ont également circulé. Son nom a été cité dans l'affaire des bois de rose interceptés à Singapour. Il aurait été déféré au parquet du Pôle anti-corruption avec sa secrétaire et un ancien directeur du ministère de l'environnement.

« *Le régime actuel semble vouloir faire un excès de zèle en organisant des expéditions lourdement armées pour montrer qu'il "travaille", mais justement contre les seuls barons de l'ancien régime*, déplore Ketakandriana Rafitoson, directrice exécutive de Transparency International. *Le jour où il s'attaquera à ses propres "moutons noirs", et ils sont nombreux, là nous pourrions vraiment apprécier l'objectivité de sa démarche et de ses intentions. Il faut rechercher une application uniforme de la loi.* » *Le Monde* écrit : « *Ces arrestations semblent en tout cas indiquer que le nouveau président Andry Rajoelina a décidé de frapper fort dès le début de son mandat pour donner des gages de sa volonté de lutter contre la corruption.* » Une exigence des bailleurs de fonds dont il peut difficilement se soustraire s'il veut obtenir leur concours pour financer son programme IEM.

15/02 - Mbola Rajaonah placé sous mandat de dépôt à la maison de force de Tsiafahy après trois heures d'audition par les juges du Pôle anti-corruption. De source judiciaire, deux dossiers le concernant ont été déférés au parquet pour blanchiment d'argent et fausses déclarations au niveau du service des douanes. Mbola Rajaonah doit être auditionné à nouveau pour d'autres dossiers, notamment des affaires de trafics de bois de rose, corruption, abus de biens sociaux et blanchiment d'argent. Le chargé d'affaires américain, Stuart Wilson, a félicité le gouvernement pour les arrestations ces derniers jours de trafiquants de ressources naturelles. Une allusion certainement à « *Eddy Bois de Rose* » et Mbola Rajaonah.

16/02 - Trois inspecteurs des douanes traduits devant le Pôle anti-corruption. Un dossier qui impliquerait également Mbola Rajaonah. Ils ont pu rentrer libres chez eux en attendant une nouvelle convocation pour enquête au fond. Selon *L'Express*, le juge d'instruction aurait souhaité que retombe la tourmente médiatique déclenchée par le placement sous mandat de dépôt du PDG de la société de transit Tarafay.

15/02 - Claudine Razaimamonjy, femme d'affaires proche de l'ancien président, a été transférée de la prison pour femmes de Manjakandriana à la prison d'Antanimora. Suspecté de détournement de fonds publics, elle est placée en détention provisoire depuis maintenant près de deux ans. Avec son transfert à Antanimora, la justice semble vouloir accélérer le traitement des dossiers en suspens la concernant, estiment les observateurs.

La famille de Claudine Razaimamonjy a demandé son évacuation sanitaire, sans précision sur la nature de son état. Une demande qui intervient quelques jours seulement après son transfert à la prison d'Antanimora. *Midi* écrit : « *La question est de savoir si, comme en 2017, le ministère de la santé et le ministère de la justice vont accorder une autorisation d'évacuation sanitaire. (...) Son départ en catimini à l'île Maurice juste après l'annonce de son placement sous mandat de dépôt avait valu l'ouverture d'une enquête au niveau du Bianco.* »

26/02 - Claudine Razaimamonjy a été entendue une nouvelle fois par le Pôle anti-corruption (PAC) pour une affaire qui concerne un autre ministère que celui de l'intérieur. Tentaculaire. Le mot résume la complexité et l'ampleur de l'affaire Claudine Razaimamonjy. Une tourmente judiciaire qui a démarré en avril 2017,

⁶ Cf. Blog Justmad – Article du quotidien Le Monde - <https://p7.storage.canalblog.com/72/97/448497/122781426.pdf>

touchant des délits financiers et des actes de corruption. « *Il s'agit d'une affaire assez compliquée. Vu l'ensemble les poursuites concernent un même objet. Seulement, par la complexité et surtout le fait que plusieurs ministères sont concernés, les enquêteurs ont préféré sectionner les dossiers et les traiter ministère par ministère. Ceci afin d'être plus précis et éviter des confusions au risque de ne pas s'y retrouver* », explique une source avisée, s'agissant des multiples comparutions de la femme d'affaires devant le parquet du PAC.

21/02 - Sahondra Rabenarivo, membre du SeFaFi et présidente de la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité, nommée présidente du Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI). Juriste de formation et sortante de Harvard Law School, elle figurait parmi les panélistes qui ont participé à la présentation du programme IEM. Une grande figure de la société civile et dont la réputation quant à la lutte contre la corruption n'est plus à faire, écrit *RFI*. Sa nomination a été saluée par ses collègues de la société civile et plusieurs chancelleries. Elle aura aussi d'ici juin la charge de piloter le recrutement du futur dirigeant du Bianco. La mission principale du CSI consiste à assurer le suivi et évaluation du système de lutte contre la corruption, à élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de bonne gouvernance, mais aussi à veiller au respect de l'Etat de droit et des droits humains. Le CSI est composé de 7 membres : un président nommé par décret du président de la République ; un juriste, désigné par l'Ordre des avocats ; un journaliste, désigné par l'Ordre des journalistes ; un expert-comptable, désigné par l'Ordre des experts comptables ; un opérateur économique, désigné par la Fédération des Chambres de Commerce ; une personnalité issue de la société civile, désignée par une entité fédérale représentative des organisations de la société civile ; et enfin le médiateur de la République.

21/02 - « Réconciliation nationale - Le CFM évite les dossiers brûlants », titre L'Express. Depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement Ntsay, plusieurs personnalités mise en cause dans des affaires de trafic de bois de rose, de détournement des biens publics et de corruption ont été traduites en justice. « *Peut-être que la vengeance politique refait surface tout au début du nouveau mandat présidentiel* », ont soulevé des observateurs, interpellés par cette subite accélération dans le traitement de certains dossiers. La question s'est donc posée de savoir si le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM), en charge de l'apaisement et de la paix sociale, n'aurait pas à s'impliquer. Interrogé, son président, Alphonse Maka, a répondu qu'à ce jour son institution n'a reçu aucune saisine de la part de demandeurs et qu'elle n'est pas habilitée à intervenir de son propre chef. Il indique que le CFM se concentre sur le traitement des dossiers d'amnistie répertoriés depuis 2002 jusqu'à la fin de la transition et que de toute façon il ne peut s'immiscer dans des enquêtes en cours.

21/02 - Pôle anti-corruption - Une vingtaine de dossiers criminels en attente de procès. Il s'agit essentiellement d'affaires déjà instruites par l'ancienne Chaîne pénale anti-corruption. À la base, le PAC d'Antananarivo a pris en main plus d'une centaine de dossiers en cours que lui a laissé en héritage la Chaîne pénale. Les compléments d'investigation et les instructions d'une bonne partie de ces dossiers sont déjà terminés. Le Pôle anti-corruption passe donc aux jugements. L'organisation des jugements devrait démarrer dès l'entrée en fonction du « *chef du ministère public du PAC* », l'équivalent du procureur général de la Cour d'appel. Les observateurs estiment que de « *gros bonnets* » risquent gros dans les procès en attente. « *Toutes les infractions de corruption et de blanchiment sont de la compétence du PAC, qu'elles soient de petite ou grande envergure. (...) Le PAC est, également, compétent pour un large panel d'infractions économiques et financières, listées dans la loi, dès lors qu'elles répondent aux critères de gravité et/ou de complexité de l'affaire.* »

25/02 - Le dossier concernant des soupçons de corruption à l'endroit des députés réunis au Paon d'Or d'Ivato est entre les mains de la PAC. Le dossier impliquant plusieurs élus a été bouclé par le Bianco, qui l'a transmis à cette juridiction. L'affaire avait fait la Une des médias : des parlementaires avaient été « *séquestrés* » par le pouvoir dans cet hôtel de luxe durant plusieurs jours en juillet 2018 dans le but d'acheter leur vote pour l'adoption des lois organiques relatives à l'organisation des élections.

22/02 - Le nouveau président du SMM, Clément Jaona, déclare vouloir prioriser la restauration de l'Etat de droit. Une initiative qui serait facilitée selon lui par les premières mesures adoptées par le nouveau pouvoir. Le SMM déclare vouloir suivre de près le traitement par la justice des dossiers de Mbola Rajaonah et de Claudine Razaimamonjy. Il s'attachera à démasquer les hauts fonctionnaires impliqués dans ces malversations. D'autres dossiers feront également l'objet d'un suivi attentif, tel que celui de Riana Andriamandavy VII qui remonte à l'année 2017, lorsque le SMM a porté plainte contre lui pour des menaces proférées contre le syndicat sur les réseaux sociaux, mais aussi pour des attaques perpétrées au siège du Bianco.

22/02 - Un audit des recrutements récemment décidés sera effectué au sein du ministère de l'économie et des finances, annonce un communiqué du ministère. Depuis plusieurs années, des rumeurs circulent selon lesquelles il est possible d'être recruté au sein de cette administration moyennant le versement de pots de vin. La question est de savoir si ces pratiques ont perduré avec le récent changement de gouvernement.

Le ministre Richard Randriamandranto a en outre décidé de suspendre tous les recrutements jusqu'à la mise en place d'une procédure transparente.

22/02 - Le Bianco a émis un avis de recherche contre deux anciens comptables de la Croix-Rouge malagasy, inculpés pour faux et usage de faux, détournement de deniers privés et blanchiment de capitaux. Les faits remontent à 2018 lorsque la Croix-Rouge norvégienne a doté la Croix Rouge malagasy de 3 millions d'euros pour soutenir ses actions humanitaires. Un audit avait été commandé par le donateur au cabinet international Ernest & Young, qui a permis de conclure à l'existence d'une perte globale de plus d'un million d'euros. De son côté, le Bianco a recensé des pertes à hauteur de 400 millions Ar dans le cadre de ce même dossier. Ces pertes ont été générées par des manipulations de taux de change à travers l'usage de faux documents.

25/02 - Rapt et trafic d'armes - Deux adjudants-chefs et un sergent-chef arrêtés par les gendarmes. Quatre armes de guerre et un demi-millier de cartouches ont été saisies. Un comparse a été abattu. Des suspects sont encore en fuite. Les trois militaires et deux femmes compromises dans ces affaires sont traduits devant le parquet.

26/02 - Corruption - De nouvelles arrestations en vue, annonce le ministre de la justice. « *Je vous garantis que nous allons engager des poursuites contre tous ceux qui ont bénéficié de l'impunité dans ce pays* », affirme-t-il, rappelant « *la tolérance zéro* », contre les actes de corruption et malversations financières décriées par Andry Rajoelina en conseil des ministres. Mais pour *L'Express*, « *au regard des événements récents et des bruits qui circulent, les éventuelles poursuites ne semblent concerner, pour l'heure, que des figures du précédent pouvoir. La crainte que la volonté affirmée de lutter contre la corruption et les malversations et les actions qui s'ensuivent, ne deviennent un moyen de 'règlement de comptes politique' commence à être évoqué.* » Pour le président du Sénat, Riko Rakotovo, « *S'il y a eu des malversations, l'État a tout à fait le droit de faire des investigations et de sanctionner. Il ne faudrait, toutefois, pas baigner dans une logique de règlement de comptes politiques.* »

27/02 - Pour La Gazette, « le jeu des 7 familles » des anciens proches de Hery Rajaonarimampianina, poursuivis pour malversations, est incomplet. Le titre écrit : « *Claudine Razaimamonjy, Maminirina Jean Eddy, Hugues Ratsiferana et Mbola Rajaonah sont en prison. Il manque encore James Andrianalisoa, Henri Rabary-Njaka et Hervé Rabehatriniony* ». Ce dernier devra s'expliquer devant la justice pour un investissement dans un hôtel de luxe à Nosy Be par le biais d'un montage juridico-financier scabreux résultant d'un enrichissement illicite qui impliquerait l'ex-président. Il devrait aussi avoir à rendre des comptes pour l'importation à son nom d'une palette d'armes à feu. Une importation frauduleuse qui pourrait impliquer des hauts gradés et des responsables des douanes. Le quotidien émet l'hypothèse que ces armes pouvaient être destinées à des auteurs de kidnapping ou à des bandes armées. Quant au conseiller Henri Rabary-Njaka, ex-président du CA d'Air Madagascar, ministre des affaires étrangères, puis ministre des mines et du pétrole, secrétaire général du HVM, rentré précipitamment en France où il est inscrit au barreau de Paris, *La Gazette* lui impute des responsabilités dans plusieurs dossiers qui ont défrayé la chronique (une affaire de prêt bancaire non remboursé, des malversations dans la gestion des dossiers Air Madagascar et de la société minière Kraoma).

26/02 - Double exécution sommaire en public de l'Unité d'intervention rapide de la police du commissariat central d'Antananarivo à Ambatomaro ? Selon des témoins, quatre hommes ont pris place dans un restaurant lorsqu'une escouade policière, constituée de quatre éléments en tenue civile et armés, les ont accostés. Sans crier gare, l'un des policiers a saisi par le cou l'un des individus assis, pour le plaquer à terre et l'abattre de deux balles. À côté, son compagnon terrifié a tenté de se lever, mais il a été aussitôt abattu à son tour. Les deux autres convives ont pris la fuite sans être inquiétés. La version de cette double exécution extra-judiciaire n'est pas corroborée par la police. Informée que la bande allait frapper hier aux abords d'Ambohipo, la police aurait organisé une filature au cours de laquelle les individus pris en chasse auraient ouvert le feu sur les policiers lancés à leurs trousses.

28/02 - Le général Benjamin Ratovoson, directeur territorial du Bianco pour la province d'Antananarivo, a passé le témoin à son successeur, Seheny Malala Rakotonrainibe. « *Un vent de suspicion souffle sur le service et prédomine depuis ces derniers temps. La confiance mutuelle n'existe plus. Les diffamations par médias interposés suite à l'affaire Mbola Rajaonah, avait fait déborder le vase. Je suis détaché auprès du Bianco depuis des années. Comme la gendarmerie m'a appelé, je me suis décidé à rejoindre mon corps d'origine* », a expliqué le général Benjamin Ratovoson. Selon *Les Nouvelles*, son remplacement pourrait faire suite à une enquête interne entreprise récemment portant sur une fuite d'information en faveur de l'opérateur Mbola Rajaonah.

En 2018, le bureau territorial du Bianco à Antananarivo a reçu 568 doléances. 41 personnes ont été arrêtées dont 13 placées en détention préventive.

► Droits des travailleurs migrants, traite

01/02 - Droits des travailleurs migrants : les recommandations des Nations unies⁷. Le Comité pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille recommande à Madagascar **d'intensifier ses efforts pour la signature d'accords bilatéraux** avec l'Arabie Saoudite, d'autres pays du Golfe, Maurice et le Liban, ainsi qu'avec tous les pays accueillant des travailleurs migrants malgaches y compris la Chine, afin de favoriser la migration régulière, de garantir des conditions saines, équitables et humaines, et que ses ressortissants aient la possibilité de recourir à la protection et à l'assistance, y compris à l'assistance juridique des autorités consulaires pour faire respecter leurs droits. Le Comité recommande à l'État de renforcer ses efforts de coopération avec les pays qui n'hébergent pas de représentation diplomatique malgache. Le Comité prend note en outre des mesures législatives prises par l'État pour **réduire l'apatridie**. Il s'inquiète toutefois du nombre élevé de personnes apatrides. Tous les enfants de travailleurs migrants malgaches à l'étranger et de travailleurs migrants à Madagascar doivent être enregistrés à la naissance, les enregistrements tardifs doivent être facilités. Le Comité invite l'État à lui fournir d'ici deux ans des informations écrites sur la mise en œuvre de ses recommandations.

09/02 - La Grande île est-elle prête à accueillir des réfugiés ? Les questions relatives à la situation des réfugiés sont au cœur des débats du 32e Sommet de l'UA qui se tient à Addis-Abeba. C'est même le principal thème de la période 2019-2020, outre la lutte contre la corruption. L'Afrique abrite 6 millions de réfugiés et 14,5 millions de déplacés. Parmi les solutions avancées figure la mise en place d'une agence humanitaire africaine. A Madagascar, la question de l'accueil de réfugiés est un sujet qui divise l'opinion depuis la révélation par *Midi*, en 2018, d'un projet de construction d'un vaste camp de réfugiés sur la RN2, projet qui aurait été abandonné en raison du tollé que l'annonce avait provoqué. Le quotidien note d'ailleurs que le pays ne dispose d'aucun de cadre légal précis propre à l'accueil de réfugiés. L'opinion attend donc de pied ferme quelles seront les propositions faites à Addis-Abeba par Andry Rajoelina.

12/02 - « La migration clandestine pour des raisons économiques est une pratique bien réelle à Madagascar avec comme principale destination, Mayotte », écrit Matv. Comme cela se fait illégalement, il est difficile d'avoir des statistiques, précise Jean Edmond Randrianantenaina, DG du Centre de fusion d'informations maritimes. Cette pratique oblige en effet les personnes à recourir à des solutions de transport aléatoires et dangereuses. Tout un réseau est impliqué selon ses dires, et cette migration clandestine se fait moyennant une somme de 2 millions Ar. Le départ intervient généralement le soir depuis Nosy-Be, Ambilobe bien que le vent fort du « *varatraza* », qui sévit plusieurs mois dans l'année, ne soit pas favorable à de telles expéditions maritimes. L'embarquement peut également se faire depuis Mahajanga, en passant par les Comores. « *Le réseau est bien organisé. Dès que les concernés apprennent que les autorités ont vent de leur projet, ils changent de lieu d'embarquement* », confie Jean Edmond Randrianantenaina. La migration irrégulière figure parmi les treize piliers de l'information traités et échangés au niveau du Centre entre les Etats de la région Afrique Orientale, Australe et océan Indien et leurs partenaires.

12/02 - Un Saoudien incarcéré pour trafics de migrantes. Son complice malgache a bénéficié d'une liberté provisoire⁸. Il a été trahi par 14 certificats médias de migrantes avec photos, saisis lors d'une perquisition, ainsi que cinq passeports malgaches appartenant à des jeunes femmes en instance de départ pour l'Arabie Saoudite. Le trafic remontait à 2016. Le recrutement s'effectuait via *Facebook*. Le prévenu travaillait avec une agence de placement clandestine, il se rendait à Madagascar pour la sélection finale des candidates.

25/02 - Quatre migrants sri-lankais démasqués à l'aéroport d'Ivato. Ils tentaient de rejoindre la France avec des passeports espagnols. La Réunion et Madagascar seraient est en passe de devenir une route migratoire pour ces ressortissants.

► Santé

20/02 - La récente enquête d'Afrobaromètre dresse un tableau très négatif du système de santé public de la Grande Île. « *La moitié des Malgaches n'ont pas accès à un centre de santé dans leur localité ou à une distance de marche. (...) La population est très mitigée pour déterminer si la situation est pire ou meilleure aujourd'hui qu'il y a quelques années quant à la possibilité d'obtenir des soins. La présence des centres de santé, qu'ils soient privés ou publics, a diminué de moitié entre 2008 et 2018, avec un taux d'accès de 48 % lors de la réalisation de l'enquête. Aussi, en moyenne, 40 % des Malgaches considèrent qu'obtenir des soins*

⁷ <http://www.lagazette-dgi.com/?p=24980>

⁸ <https://www.lexpressmada.com/12/02/2019/migration-un-saoudien-incarcere-pour-traite-humaine/>

est bien pire aujourd'hui qu'il y a quelques années, hormis pour les nantis qui représentent 11 % de la population ». Pour la province de Toliara, « 94 % des répondants et presque 50 % des personnes enquêtées déclarent qu'elles-mêmes ou un des membres de leurs familles ont manqué 'plusieurs fois/toujours' de médicaments durant les 12 derniers mois de l'enquête. » La moitié des Malgaches affirment que le gouvernement répond « très mal/plutôt mal » à l'amélioration des services de santé de base.

02/02 - L'épidémie de rougeole se généralise. 106 districts sont touchés. L'OMS a recensés 581 décès depuis septembre, dont de nombreux enfants. Près de 60 000 cas ont été enregistrés par le ministère de la santé. La situation est imputable à un retard dans la prise en charge des malades et à la consultation de tradipraticiens. Le taux de couverture vaccinale reste trop faible et des parents refusent de faire vacciner leurs enfants. Le ministère manque d'information et de données sur la situation réelle des cas déclarés, ce qui ne permet pas de déterminer les besoins globaux pour la prise en charge des malades.

L'UE a débloqué 500 000 euros en faveur de la vaccination. Ces fonds contribueront de manière significative à couvrir les besoins de vaccination d'environ 1,2 million d'enfants. Ils seront mis en œuvre par l'UNICEF, qui assurera l'approvisionnement en vaccins et la sensibilisation du public. Le vaccin sera administré au niveau de 54 districts, dans le cadre de la 2^e phase d'une campagne de vaccination de grande ampleur. L'objectif est de vacciner au total 3,4 millions d'enfants. Selon l'OMS et de l'UNICEF, la couverture vaccinale contre la rougeole à Madagascar est passée sous le seuil de 60 % au cours des dernières années. Objectif : remonter le taux de couverture à 95 %. L'effet cumulé de la rougeole et de la malnutrition est susceptible d'entraîner un risque accru de mortalité. Les partenaires techniques et financiers ont été réunis à la primature en vue d'élaborer une stratégie et un plan de sensibilisation de la population sur la nécessité de rejoindre des établissements de santé dès la manifestation des premiers symptômes. Plus de 4 millions de nouvelles doses de vaccins seront livrées.

06/02 - A Ambilobe, 86 décès liés à la rougeole ont été constatés et plus de 800 cas déclarés. Le ministre de la santé, Julio Rakotonirina, s'est rendu sur place avec le chef de l'Etat. Une unité mobile de santé a été installée au chef-lieu de district. Le président de la République a annoncé le lancement, avec l'appui de l'OMS et de l'UNICEF, d'une **campagne gratuite de vaccination dans les écoles, centres de santé et hôpitaux au profit de tous les enfants de 6 mois à 9 ans.** Des unités mobiles seront mobilisées pour effectuer des interventions dans les zones reculées dépourvues de service de santé.

07/02 - Saison pesteuse - Depuis le début de la saison, au mois d'août, le ministère de la santé publique a enregistré 31 décès. 86 cas ont été confirmés, dont 13 cas de peste pulmonaire, forme la plus contagieuse. L'épidémie touche 16 districts et 105 cas de peste ont été enregistrés.

15/02 - Près de 120 000 enfants, soit 40 % des enfants des écoles primaires des régions Anosy, Androy et Atsimo Andrefana, sont privés du repas quotidien du PAM depuis novembre, faute de financement, ce qui réduit le taux de scolarisation déjà faible et aggrave le taux d'abandon scolaire. Pour de nombreux bénéficiaires, le repas quotidien fourni par le PAM, composé de céréales, de haricots et d'huile végétale, enrichi de poudre de micro nutriments, est leur seul repas de la journée et constitue souvent une motivation pour les parents à envoyer leurs enfants à l'école plutôt que de les mettre au travail. **Le PAM recherche 4 millions de dollars** pour reprendre la distribution de repas et assurer la mise en œuvre intégrale du programme jusqu'à la fin de l'année scolaire, en juillet. Bien que Madagascar ait le 4^e taux de malnutrition chronique le plus élevé au monde (47 %), 7 % seulement des enfants reçoivent des repas scolaires. Le représentant du PAM à Madagascar lance un appel à l'aide internationale pour une reprise rapide du programme « // ne coûte que 50 dollars pour nourrir un enfant pendant un an », précise-t-il.

► Médias

01/02 - Psychose d'enlèvement d'enfants à Antananarivo. Les avis de disparition d'enfants se multiplient sur les réseaux sociaux. On y évoque des vols d'organes et des viols. La police des mœurs et de la protection des mineurs ainsi que sa division cybercriminalité nuancent l'appréciation de la gravité de la situation. Il s'agirait la plupart du temps de fugues, parfois d'enlèvement d'enfants en cas de séparation des parents. Il est demandé aux familles de saisir sans délais les services compétents, de ne pas abuser des réseaux sociaux et de ne pas se livrer par ces canaux à des dénonciations publiques qui peuvent ouvrir la voie à des poursuites pour diffamation. **La division cybercriminalité se mobilise pour identifier les prédateurs sexuels en ligne et les auteurs de diffusion de fausses nouvelles.**

15/02 - Transparency International Initiative Madagascar a lancé la 1^{ère} édition du « Grand prix Malina du journalisme d'investigation » visant à distinguer la meilleure investigation journalistique sur le thème de la corruption réalisée durant l'année 2018 par un ou des journalistes de nationalité malgache. Le ou la journaliste ayant réalisé la meilleure production sur le thème de la corruption sera récompensé par une formation internationale en journalisme d'investigation qui se déroulera à Maurice.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Trafics de bois de précieux, ressources naturelles, foncier, environnement

06/02 - Des coupes illicites de bois précieux dénoncées dans la parc national d'Andasibe. Une récente coupe a été effectuée par un exploitant forestier qui a fait usage d'une tronçonneuse, a indiqué le président de la fédération nationale des guides. Des derniers ont alerté les responsables du parc, les autorités locales et le ministère de l'environnement. Ces coupes ne sont pas exceptionnelles, dénonce le président du Groupe d'étude et de recherche sur les primates de Madagascar. Les bois coupés sont évacués discrètement de nuit pour ne pas attirer l'attention des guides et des touristes qui fréquent en nombre ce parc.

07/02 - Les 15 membres de l'équipage du bateau-pirate Flying, dont des Chinois et des Thaïlandais, ont été placés sous mandat de dépôt. La navire, suspecté de participer à un trafic des bois de rose, avait été intercepté en décembre sur la côte Est. Sous un autre nom, il avait déjà été impliqué en 2015 dans une importante affaire d'exportation illicite de bois précieux mais il était parvenu à échapper aux autorités. Il a de nouveau été repéré en septembre 2018 au large d'Antalaha. Une première tentative de transbordement de rondins a eu lieu la veille du 1^{er} tour de la présidentielle mais le bateau a pu s'enfuir et se réfugier dans la zone économique exclusive d'îles voisines. Il a été intercepté lors de la seconde tentative, le jour du 2^e tour de la présidentielle et remorqué jusqu'au port de Toamasina.

16/02 - 159 madriers de palissandre saisis à Antsirabe. Les agents du ministère de l'environnement ont démantelé deux réseaux au cours de la même journée. La ville d'eaux semble être l'une des plaques tournantes du trafic de bois précieux. Quatre personnes ont été arrêtées. Le ministre Alexandre Georget s'est rendu sur place pour examiner la situation. Les bois précieux seraient en provenance du Menabe.

22/02 - Un trafic de palissandre mis à nu à Moramanga. Un fourgon rempli de madriers semi-travaillés a été intercepté sur la RN 44. Le bois précieux découvert aurait été pillé dans les aires protégées, du corridor d'Ankeniheny Zahamena dans le district d'Ambatondrazaka. Le conducteur et son aide ont été placés en détention préventive. Le propriétaire de la cargaison est recherché.

12/02 - Alexandre Georget, ministre de l'environnement, suspend toute activité d'exploitation et d'exportation des bois précieux dans le but d'assainir la filière des produits forestiers. Le ministre a fait appel au ministre de la défense pour que les éléments du service civique viennent en renfort car les trafiquants sont lourdement armés et n'hésitent pas à tirer pour protéger leurs activités. *L'Express* doute de l'efficacité de cette nouvelle décision et rappelle que depuis 2010 quatre décrets ont été publiés pour condamner, toujours plus sévèrement, les trafiquants. Aujourd'hui, ils encourent dix ans de travaux forcés et 50 millions à 100 millions Ar d'amende mais les trafics se poursuivent. *France info* note que « *les principaux patrons de ces réseaux mafieux sont connus et ne se soucient pas un seul instant des décisions gouvernementales. Une partie de cet argent aurait permis de financer la campagne électorale de candidats à l'élection présidentielle* ». *L'Express* s'étonne qu'une telle décision qualifiée d'intempestive ait été prise par simple note de service. Elle risque de porter un coup fatal aux activités forestières légales qui font vivre des milliers de travailleurs. « *Qui trop embrasse mal étreint* », écrit l'éditorialiste.

Charbon bois précieux. Le site *2424.mg* écrit : « *Cette démarche [la suspension de toute activité d'exploitation des bois précieux], n'est pour le moment qu'une goutte d'eau dans l'océan. En zone rurale, loin des salons feutrés des trafiquants exportateurs de bois précieux et des médias, quand Rakoto ou Rabe a faim, et bien il a faim... Donc textes de lois, parcs nationaux, sont le cadet de ses soucis, s'il doit produire du charbon pour se nourrir lui et les siens, et bien il coupera ce qu'il trouvera sur son chemin, y compris palissandre, bois d'ébène, ou bois de rose. Cela ne l'excuse définitivement en rien, mais si les besoins primaires ne sont pas assouvis, n'allez pas lui jeter la première pierre. On peut cependant au moins reconnaître à Rakoto ou Rabe, qu'il n'en tire pas grand bénéfice, car l'exportation n'est clairement pas dans son plan...* »

20/02 - Les opérateurs en bois, vendeurs de charbon de bois, menuisiers et exploitants de Mahajanga ont manifesté pour contester la note ministérielle suspendant l'exploitation, la coupe et le transport des produits forestiers sur tout le territoire dans le but d'assainir le secteur. Ils exigent la suspension de cette décision qui occasionne, selon eux, d'importantes pertes.

02/02 - Société Kraoma S.A. : la société civile dénonce la vente illégale du patrimoine national. L'organisation de la société civile sur les industries extractives (Oscie) a alerté une nouvelle fois sur la situation de la société d'Etat. D'après les informations en sa possession, l'Etat aurait été dépossédé par la société russe Ferrum Mining qui détient 80 % des parts de la co-entreprise Kraoma Mining, structure ayant obtenu par un accord d'amodiation opaque, le permis d'exploitation de trois gisements de chromite appartenant à Kraoma

S.A. Un fait qualifié de « *corruption de haut niveau et de manœuvres frauduleuses* » par le personnel depuis le mois de décembre. Celui-ci s'est mis en grève et la situation a été portée devant le Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'État de Droit (HCDDDED). Ce dernier a estimé qu'« *il conviendrait de suspendre sans délai toute forme de cession ou amodiation des permis d'exploitation minière au profit de la société nouvellement créée* » mais le 24 janvier le DG par intérim de Kraoma S.A, Randrianarivony Jaobarison, et un membre du conseil d'administration auraient contraint le personnel, avec l'appui des forces de l'ordre, à « *poursuivre la collaboration avec la société Ferrum Mining* ». L'Oscie exhorte les autorités à sanctionner le non-respect de la décision du HCDDDED ; elle exige que soit assuré « *de toute urgence* » le respect des droits fondamentaux du personnel.

11/02 - Le ministre des mines et des ressources stratégiques a rencontré le syndicat du personnel de Kraomita Malagasy. La discussion a porté notamment sur la révision du contrat avec la société russe Kraoma Mining, le paiement de trois mois d'arriérés de salaires et l'arrêt des poursuites à l'encontre du personnel. Une proposition de révision du contrat sera soumise au gouvernement par le ministre qui a en outre annoncé la mise en place d'« *une plateforme d'échange et de suivi pour trouver un terrain d'entente concernant la continuité ou l'arrêt de la coopération avec Kraoma Mining.* »

14/02 - Le collectif du personnel de Kraoma monte au créneau. S'estimant trahis par le ministre des mines et des ressources stratégiques qu'ils accusent d'être de mèche avec les Russes, les employés interpellent directement le président Andry Rajoelina qui s'était engagé durant sa campagne électorale à traiter ce dossier en priorité, obtenant ainsi un score exceptionnel dans les bureaux de vote de l'un des sites de Kraoma. Ils suspectent quelques personnalités de son prédécesseur de conspiration avec la société russe pour procéder à la vente déguisée de la société.

16/02 - Le conseil d'administration de Kraoma a nommé Rakotomanantsoa Nirina directeur général par intérim en remplacement de Jaobarison Randrianarivony conseiller de l'ancien président de la République. Il est juriste, ancien membre du CSM, ancien conseiller du premier ministre Christian Ntsay.

Le ministre des mines, Fidiniavo Ravokatra, s'est prononcé en faveur de la réalisation d'un audit portant sur la situation de la société durant les cinq dernières années. Il s'est engagé à régulariser le paiement des arriérés de salaires du personnel. Une plateforme d'échange tripartite composée des représentants du personnel, de l'administration et des partenaires russes sera mise en place dans le but d'asseoir la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion de la société. Le représentant du personnel a annoncé publiquement la fin de la grève. La société est endettée de 43 milliards Ar.

21/02 - Au sujet du dossier Kraoma, L'Express écrit : « L'Etat est en train de perdre des ressources financières importantes qui peuvent servir à concrétiser certains projets de l'IEM. Alors qu'il s'est empressé d'arrêter et d'emprisonner un ancien conseiller de l'ex-président qui a volé ses propres mobiliers de bureau. Une affaire montée en épingle par les réseaux sociaux pour donner une dimension qu'elle n'avait pas et dont l'issue ne pouvait être qu'un jugement politique. Du menu fretin comparé au trésor qui est en train de filer entre les doigts de l'État. »

04/02 - Les manifestations contre le projet d'exploitation d'ilménite de la société Base Toliara ont repris le 26 janvier à Benetse dans le district de Toliara II. Selon le CRAAD-OI, depuis les manifestations de juillet et août 2018 à Toliara réclamant l'arrêt de son projet d'exploitation d'ilménite, la société a lancé une campagne de désinformation visant à minimiser l'opposition à son projet et à discréditer les meneurs du mouvement d'opposition. « *En réalité, et contrairement aux informations véhiculées par certains media, ce mouvement populaire d'opposition n'a jamais cessé et n'a fait que se renforcer* » avec l'appui de l'Association MA.ZO.TO, écrit le CRAAD-OI.

28/02 - Projet d'exploitation d'ilménite Base Toliara : Théo Rakotovoao, président de l'association MA-ZOTO, demande au chef de l'Etat de dénoncer le contrat conclus avec son prédécesseur. « *On n'accepte pas que les communautés locales soient dépourvues de leur terre. Une partie de la forêt Mikea sera également détruite alors qu'il y a des hommes qui y vivent. Une forêt de baobabs et une aire protégée gérée par Madagascar National Parks, seront également touchées. Les organismes internationaux œuvrant pour la protection de l'environnement comme le WWF, doivent aussi s'opposer à ce projet d'exploitation minière, a-t-il déclaré. Si ce sont des simples paysans qui pratiquent la déforestation, on les sanctionne car ils détruisent l'environnement, mais quand c'est une firme multinationale qui va ravager une forêt avec un engin, tous ces organismes internationaux se taisent. C'est inadmissible.* » Les villageois dénoncent en outre les impacts négatifs environnementaux, dus aux effets de la radioactivité. Le projet d'exploitation d'ilménite n'a pas encore démarré. La compagnie a obtenu son permis environnemental et son permis d'exploitation. Elle entame le recrutement et la formation des employés locaux pour la phase de construction des infrastructures. Plus de 1 500 emplois seront générés par le projet d'extraction minière de Base Toliara durant la phase de construction.

09/02 - 27 tonnes de malachite saisies par la police des mines à Ambatofinandrahana, sur la RN7. Ces minéraux étaient transportés dans 547 sacs. Leurs détenteurs ont présenté deux laissez-passer expirés. Le produit minier saisi est une cargaison de pierre industrielle à très forte valeur ajoutée une fois travaillée par les maîtres lapidaires. La malachite saisie appartiendrait à un opérateur économique chinois résidant à Toliara. La cargaison allait être acheminée à Toamasina. La thèse selon laquelle le produit allait être exporté est privilégiée. Le ministre des mines et des ressources stratégiques, Fidiniavo Ravokatra, s'est rendu sur place et a rappelé que le programme IEM d'Andry Rajoelina attache une grande importance au développement et à la bonne gouvernance de ce secteur stratégique.

12/02 - La population de Kianjasoa (district de Tsiroanomandidy) alerte les autorités sur les activités auxquelles se livrent des ressortissants Chinois implantés sur place. Initialement venus pour construire des infrastructures, ils se sont installés pour pratiquer l'élevage de zébus et extraire de l'or en toute illégalité.

28/02 - Le conseil des ministres a annoncé des sanctions sévères pour les auteurs d'exportation illicite d'or. Outre la saisie, les trafiquants devront payer au moins le double de la valeur de la marchandise. Les taxes d'exportation de ce produit minier seront révisées à la hausse et de nouveaux textes sur l'exportation de produits miniers sont en étude.

15/02 - EITI Madagascar : finalisation des rapports de 2017 et 2018 d'ici juin, exige le ministre de tutelle, Fidiniavo Ravokatra. « *J'exhorte toutes les parties prenantes, notamment les entités déclarantes telles que les entreprises extractives, à s'unir avec nous en travaillant étroitement avec le cabinet Ernst & Young et le secrétariat exécutif de l'EITI Madagascar afin d'élaborer les rapports de réconciliation EITI pour les années fiscales 2017 et 2018* », a-t-il lancé. Pour mémoire, Madagascar a été suspendu temporairement de l'EITI en juillet 2018 faute d'avoir accordé le financement destiné à finaliser le rapport de progrès annuel 2017, qui aurait dû être publié avant décembre 2018. 15 recommandations avaient été émises par le conseil d'administration de l'EITI, parmi lesquelles le renforcement de l'engagement de l'Etat. Cet engagement n'a pas été honoré. Le pays risque ainsi d'être radié si la suspension se prolonge plus d'un an. Conscient de l'enjeu, le gouvernement a décidé d'agir en urgence avec l'appui de la Banque mondiale, qui a octroyé un financement pour assurer l'élaboration de ces rapports et le fonctionnement de l'EITI Madagascar pour la période de février à juin 2019. « *Le but est de contribuer efficacement à la lutte contre la corruption dans les activités liées à l'exploitation des ressources minières et pétrolières afin que les revenus obtenus permettent à l'amélioration du niveau de vie de la population et à l'émergence de Madagascar* », a conclu le ministre.

18/02 - Trafic d'espèces protégées : deux Chinois interpellés à l'aéroport d'Ivato avec des caméléons, des lézards et des insectes protégés dans leurs bagages. Les voyageurs s'apprétaient à prendre un vol à destination de Beijing via Addis Abeba. Ils ont été arrêtés suite à une dénonciation anonyme parvenue au ministère de l'environnement. Le même jour, un trafic d'huile de chanvre simple et de chanvre indien a été déjoué. Une délégation conduite par le ministre de l'économie et des finances s'est rendue à l'aéroport pour vérifier les dispositifs de sécurité et définir les mesures complémentaires à mettre en place. Le ministre a félicité les personnels mais il les aurait aussi mis en garde contre le racket des passagers de plus en plus fréquemment dénoncé sur les réseaux sociaux.

La direction générale des douanes s'est dit outrée par la violence des propos tenus sur les réseaux sociaux à l'encontre d'un agent accusé de racket des passagers. Elle en appelle à la loi sur la cybercriminalité. Les passagers sont invités à déposer leurs réclamations directement sur le site de la douane.

01/02 - « Vendre les terres au plus offrant » : le plan de la Banque mondiale pour privatiser les biens communs⁹. La Banque encourage les acquisitions de terres à grande échelle et l'expansion de l'agrobusiness dans les pays en développement. L'« *initiative EBA* » (Enabling the Business of Agriculture) dicte les réformes favorables aux entreprises que les gouvernements devraient mener dans le secteur agricole. Initiée comme projet pilote dans 38 pays en 2017, elle devrait être étendue à 80 pays en 2019. Le projet est financé par le gouvernement des États-Unis et du Royaume-Uni et par la Fondation Bill and Melinda Gates. « *L'initiative EBA* » est assortie d'un indicateur destiné à noter la manière dont les pays mettent en œuvre ces recommandations. Leurs notes sont ensuite utilisées pour déterminer le volume d'aide internationale et d'investissements étrangers qu'ils reçoivent. Parmi les nombreux problèmes détaillés dans le rapport figure la prescription de la Banque aux gouvernements des pays en développement, en particulier en Afrique, de transférer les terres publiques ayant une « *valeur économique potentielle* » à un usage privé et commercial, afin qu'elles puissent être utilisées « *de manière optimale* ». Assurant que les pays à faible revenu ne gèrent pas efficacement les terres publiques, la Banque plaide en faveur de la privatisation de ces terres. « *Vendre les terres au plus*

⁹ <https://www.oaklandinstitute.org/vendre-les-terres-au-plus-offrant-le-plan-de-la-banque-mondiale-pour-privatiser-les-biens-communs>
https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/vendre-les-terres_0.pdf

offrant » est publié dans le cadre de la campagne « Nos terres, notre business », composée de 280 organisations du monde entier qui demande la fin du programme EBA.

04/02 - Midi ne tarit pas d'éloges sur les actions menées dans le Sud par la holding italienne Tozzi Green, implantée depuis 2010. Un secteur réputé pour ses terres difficiles à cultiver. Après des années d'études, la firme a pu identifier et développer des cultures adaptées. « Nous avons pu réhabiliter et préserver le sol dégradé et souvent sujet à l'érosion sur une superficie de près de 7 000 ha grâce à nos méthodes agronomiques, tout en se basant sur une politique de diversification des espèces cultivées », a expliqué le DG de Tozzi Green Madagascar. Sur ces 7 000 ha, près de 4 000 sont cultivés en maïs et en légumineuses. « Notre prévision de production s'élève à 25 000 tonnes de maïs. En outre, près de 50 ha sont cultivés en soja dans le but de le transformer en huile et tourteaux. Un partenariat avec John Deere est en vue pour renforcer la mécanisation agricole. Le développement de l'agroécologie dans la région d'Ihorombe attire de nombreux bailleurs de fonds. Le groupe injectera près de sept millions d'euros pour cette campagne agricole et pour l'extension de la ferme Tozzi », a-t-il ajouté. La société a recréé la filière géranium sur une superficie de 80 ha et a trouvé des clients internationaux pour les huiles essentielles. Les autorités locales ont témoigné des nombreuses retombées économiques positives tirées de cette exploitation agricole à grande échelle, ajoute le quotidien.

02/02 - Aire protégée de Menabe Antimena : cinq auteurs de défrichements illicites condamnés à de la prison ferme par le tribunal de Morondava. Un verdict salué par le public et les défenseurs de l'environnement. Huit personnes avaient été arrêtées en décembre pour défrichement sauvage d'un espace forestier situé dans le périmètre de l'aire protégée. En l'espace de huit jours, près de 800 ha de terrain avaient été défrichés. Les défricheurs étaient en possession d'armes de fabrication artisanale. Ces arrestations ont été menées au terme de plusieurs semaines d'un ratissage effectué par des équipes de la direction régionale de l'environnement appuyées par des éléments des forces armées et les gestionnaires de l'aire protégée. « Une coalition au niveau régional, composée d'acteurs environnementaux dont Fanamby, Durrell, CNFEREF, MNP, USAID Mikajy, KEW - KM CC et WWF, avec les autorités locales ainsi que la plateforme régionale des organisations de la société civile - FIVE Menabe, travaille depuis trois ans pour sauver la forêt sèche de Menabe Antimena », précise WWF Madagascar.

25/02 - Environnement - La forêt Mikea en grand danger. L'alerte a été donnée par le ministre de l'environnement, Alexandre Georget. En 2018, huit mètres carrés de forêt par jour sont partis en fumée. « L'agriculture sur brûlis pour la culture de maïs et de légumineuses et surtout le charbon de bois s'y pratiquent clandestinement, et ce, depuis des années. Les habitants n'ont pas d'autres alternatives de survie que d'exploiter le charbon pour les besoins de la ville de Toliara », témoigne une ONG locale. « Les plantes endémiques, la faune sont sévèrement menacées. Mais la communauté Mikea, qui constitue un patrimoine pour le pays est surtout en grand danger », a souligné le ministre. La forêt Mikea s'étale sur près de 300 000 ha. 184 630 ha sont gérés par Madagascar National Parks, dont 3 436 ha ont été brûlés l'année dernière, en consommant un nombre important de baobabs endémiques.

02/02 - L'assainissement tant attendu de la capitale entamé. Plusieurs décisions ont enfin été prises par la commune et suivies d'effet pour remettre de l'ordre dans le centre-ville où la situation était devenue inextricable. Les rues ont été dégagées de tous les commerces informels qui encombraient les trottoirs. « Le problème, maintenant, est de savoir si ces efforts qui ont porté leurs fruits vont perdurer, écrit Midi. Le passé nous a appris que les récalcitrants sont nombreux et qu'ils vont tout faire pour bousculer les forces de l'ordre faisant respecter les règles instaurées. »

13/02 - Recrudescence des remblayages illicites dans la plaine d'Antananarivo. Les autorités locales sont impuissantes à y mettre un terme. Leurs auteurs affirment avoir obtenu les autorisations de hauts responsables. La population déplore l'absence de contrôle de la mairie et du ministère de l'aménagement du territoire et redoute que ces remblayages accroissent les risques d'inondation en saison des pluies. Les rotations de camions, qui s'effectuent de nuit, constituent une nuisance et mettent à mal les infrastructures routières.

► Coopération, bailleurs de fonds

05/02 - Ambassadeur de l'Union Européenne : « Foncer en matière de coopération ». La situation à Madagascar est telle que l'on fait face à une « atmosphère positive d'espoir. On voudrait foncer en matière de coopération ». C'est en ces termes que s'est exprimé Giovanni Di Girolamo, ambassadeur chef de délégation de l'UE. Parmi les projets évoqués figurent le développement routier, notamment la rocade reliant Masay et By-Pass, les routes nationales au Nord et au Sud, de grands programmes de développement rural et de développement d'infrastructures. 2019 sera une année de réalisation concrète, a affirmé l'ambassadeur, rappelant que la démocratie malgache avait été renforcée par la tenue de la présidentielle.

08/02 - Union européenne : 4,7 millions d'euros pour la société civile au travers de 11 contrats de subvention qui s'inscrivent dans le cadre du programme thématique d'appui aux organisations de la société civile et aux autorités locales de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme. Une approche participative et de partenariat basée sur la promotion des droits humains et du genre. Les bénéficiaires sont « Médecins du monde », « Associazione Reggio Tergio Mondo », « Capacity-building for communities », « End Child Prostitution », « Child pornography and trafficking of children for sexual purposes », « Kolo Zaza Malagasy », « Louvain coopération », « SOS villages d'enfants Madagascar », « Grand Est solidarités et coopération pour le développement avec l'organisme public de coopération intercommunale Volamena », « Région Nouvelle-Aquitaine avec la région d'Itasy » et « Transparency International-Initiative Madagascar ». Les domaines d'intervention dans lesquels les projets seront mis en œuvre portent sur l'amélioration des services de base, notamment l'éducation et la santé, la promotion de l'égalité femme-homme et des droits des enfants ainsi que le renforcement de la gouvernance locale.

09/02 - L'UE soutient la CNIDH. La mission d'observation électorale de l'UE, déployée à Madagascar depuis mi-septembre 2018, touche à sa fin. Tous les matériels informatiques utilisés, d'une valeur de 80.000 euros, feront l'objet d'une donation à la CNIDH, qui est remerciée pour le travail considérable qu'elle mène notamment en faveur du respect du droit à la vie, des droits de l'enfant, des conditions de détention, des conditions des femmes et de l'éradication de la traite des êtres humains. L'UE souhaite que ces matériels contribuent à renforcer et à garantir l'impact des actions de la CNIDH en faveur de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme.

08/02 - Madagascar est l'un des pays signataires d'un accord post-Brexit. Avec Maurice, Les Seychelles et le Zimbabwe, la Grande île a signé le 31 janvier un accord de continuité commerciale avec la Grande Bretagne qui pourrait prendre effet à la date d'effet du Brexit, le 29 mars, et entrer en application en janvier 2021. L'accord porte sur le commerce de produits, les produits halieutiques et la coopération pour le développement. Madagascar pourrait bénéficier d'exonérations de taxes à l'exportation.

07/02 - La Banque mondiale, l'UNICEF et d'autres pays comme le Japon et la Norvège mettent à disposition un fonds de 100 millions de dollars pour soutenir la réforme de l'éducation, entre autres le renforcement de la formation des enseignants, le soutien aux caisses des écoles et la construction de 800 classes sur une période de 4 ans.

15/02 - Bilan positif de la 4ème évaluation du programme de réforme économique soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. Marshall Mills, chef de mission, a indiqué que « les discussions ont fait d'importants progrès et se poursuivent en vue de présenter la revue au CA du FMI ». Selon Marshall Mills, « les perspectives restent positives pour 2019, avec une croissance qui devrait encore dépasser 5 % dans un environnement économique stabilisé, renforcée par une plus grande stabilité politique et l'engagement des autorités à mettre en œuvre des réformes économiques. Une croissance soutenue et inclusive reste cruciale pour augmenter le niveau de vie de la population. Les progrès vis-à-vis du calendrier de réformes structurelles se sont poursuivis mais à un rythme moins rapide que celui anticipé. Dans un contexte de pressions sociales et de prix pétroliers mondiaux élevés, des retards dans l'ajustement des prix à la pompe du carburant ont entraîné un passif important et sans financement identifié envers les distributeurs. Les autorités et la mission du FMI ont réitéré la nécessité de continuer à renforcer la gouvernance et d'intensifier la lutte contre la corruption, un objectif central du nouveau gouvernement. À cet égard, l'adoption d'un nouveau projet de loi sur le recouvrement d'actifs illicites est une priorité pour compléter le cadre juridique de lutte contre la corruption », a déclaré Marshall Mills. L'approbation du dossier Madagascar par la CA du FMI constituera une assurance pour les bailleurs et partenaires financiers appelés à contribuer au financement du programme IEM d'Andry Rajoelina. L'approbation conditionne également le décaissement de la dernière tranche de la FEC du FMI.

22/02 - Humanitaire - Les Nations unies répondent à l'appel de Madagascar. Suite à l'Appel éclair lancé par le gouvernement, le Fonds central de réponses aux urgences des Nations unies (CERF), géré par le bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies, a débloqué cinq millions de dollars pour répondre aux urgences humanitaires auxquelles Madagascar fait face depuis le dernier trimestre 2018. Un million de dollars sera destiné à compléter les besoins en vaccins pour les campagnes en cours. Quatre autres millions seront destinés à répondre aux effets de la sécheresse dans le Grand Sud. 460 000 personnes, dont 10 000 enfants âgés de moins de cinq ans, seront concernées.

22/02 - Les Nations unies et l'Agence japonaise de coopération demandent au secrétaire d'Etat à la gendarmerie la protection de leurs agents en mission. La coordinatrice du système des Nations unies, Violette Kakyomya, a notamment insisté sur la situation d'insécurité qui règne dans le Sud et qui a conduit les humanitaires à abandonner les populations qu'ils avaient en charge.

► Economie, social

05/02 - Le conseil des ministres a adopté un décret portant interdiction de toute exportation de zébus sur pied ou de viande de zébu. L'objectif est de lutter contre la diminution du cheptel bovin et de combattre les vols de bovidés. Opérateurs et bailleurs de fonds font part de leur préoccupation. « *C'est une bonne initiative dans la mesure où elle vise probablement la protection de la filière bovine mais si elle est généralisée elle peut nuire à des projets de relance du secteur* », explique un opérateur. La lutte contre les filières non structurées d'exportation ne doit pas compromettre la réalisation de projets qui bénéficient de financements internationaux compte tenu de leur importance pour la filière et qui se distinguent par la traçabilité des viandes destinées à l'exportation. A l'image du projet Bovima qui doit démarrer fin 2019 à Tolagnaro, financé à hauteur de sept millions de dollars. Un projet intégré qui concerne l'élevage, l'abattage, le traitement, ainsi que la vente locale et l'exportation de viande. Le parc d'engraissement de Bovima s'approvisionnera en zébus et en aliments pour animaux auprès des éleveurs et des agriculteurs locaux pour alimenter le marché national et international, notamment en direction des Émirats arabes unis et de l'Arabie Saoudite où la demande explose. 120 000 agriculteurs seront concernés par le projet. Le cheptel malgache ne compte plus que 8 millions de têtes, contre 23 millions au début des années 1980. Le gouvernement priorisera la lutte contre l'exportation illicite de bovidés à travers l'utilisation des puces électroniques.

05/02 - « Hausse démographique : Le grand défi », titre La Gazette qui écrit notamment : *La maîtrise de la démographie galopante ne fait pas partie des axes prioritaires de la Politique générale de l'Etat (PGE). Nos dirigeants sont plutôt convaincus avec justesse qu'il est nécessaire de donner la priorité à la croissance. Ils ont raison. Cependant, ils ne doivent pas négliger le facteur démographique qui a un impact sur le développement socioéconomique. La population malgache est d'environ 25,5 millions individus. Son accroissement est de 2,6 % par an et l'indice de fécondité est supérieur à 4 enfants par femme en âge de procréer. Sachant que la PGE prévoit une hausse considérable du budget alloué à la santé publique, on peut envisager une baisse de la mortalité et de la mortalité infantile, laquelle va contribuer assurément à une hausse du taux d'accroissement de la population. Ces données suffisent à montrer que les efforts du régime seront invisibles et vains s'ils sont absorbés et masqués par l'essor démographique. (...) L'Etat a déployé des efforts en faveur du planning familial, mais ils sont insuffisants ou peu constants, ce qui fait que l'indice de fécondité reste très élevé chez les populations vulnérables. (...) Ce phénomène constitue une bombe à retardement* »

07/02 - Madagascar doit se préparer à affronter la concurrence au niveau continental. Les industriels malgaches demandent du temps pour s'adapter à ces nouveaux défis. La création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) a été décidée en mars 2018. Une voie qui préoccupe les industriels des pays dont les industries sont les plus faibles. Des accords devront être négociés pour leur assurer une protection temporaire, comme ce fut le cas récemment avec la décision d'augmenter les taxes frappant plusieurs produits importés d'Egypte, de Maurice ou d'Afrique du Sud. Le marché intérieur reste à conquérir par les industriels malgaches. Les chefs d'entreprise s'interrogent sur la nature des projets industriels annoncés par Andry Rajoelina durant sa campagne. Ils espèrent que ces projets ne favoriseront pas les opérateurs étrangers au détriment des nationaux.

15/02 - Ministère du commerce : contrôle renforcé de tous les produits importés, qui sont trop souvent périmés et reconditionnés. « *Fini la corruption et la complicité avec les acteurs qui introduisent des produits alimentaires périmés à Madagascar !* » a lancé le ministre Lantoso Rakotomalala. *Des sanctions seront prises à l'encontre des contrevenants, qu'ils soient importateurs, transformateurs ou distributeurs de produits périmés ou qui modifient les étiquettes quand leur date de péremption est expirée. Nous voulons faire connaître à tous les pays qui exportent leurs produits à Madagascar qu'il y a également des normes à respecter chez nous.* » Dernière affaire en date : la saisie de 2 089 cartons de crème chantilly périmée.

11/02 - La gestion du litige opposant Air Madagascar à Air France sur la location-vente de deux Airbus A 340-300 de la compagnie nationale acquis sous la Transition s'annonce difficile pour le nouveau pouvoir. Le tribunal de commerce de Paris devrait rendre sous peu son verdict. Air France réclame plusieurs dizaines de millions de dollars pour une défaillance concernant le paiement des loyers de ces deux appareils d'occasion qui se sont révélés à l'usage très gourmands en carburant et sujets à de nombreux problèmes techniques. La condamnation d'Air Madagascar pourrait mettre en péril le devenir la compagnie qui risque de ne pas pouvoir bénéficier du soutien de son partenaire stratégique Air Austral, lui-même très endetté. L'audience qui devait se tenir le 13 février a été reportée à une date ultérieure, le temps pour le tribunal de commerce de rassembler des éléments supplémentaires.

16/02 - Les délestages tournants font un retour en force à Antananarivo et dans sa région. Cette situation serait due au boycott des approvisionnements de la Jirama par les opérateurs pétroliers. 60 villes du pays connaissent des délestages quotidiens. Lors de son séjour à Addis-Abeba pour le Sommet de l'UA,

Andry Rajoelina a annoncé à l'occasion de sa rencontre avec la BAD que la Jirama sera autorisée incessamment à importer directement du fuel lourd afin de pouvoir réduire de 30 % le prix de l'électricité. Une annonce qui aurait braqué les opérateurs pétroliers dont les tarifs ne sont pas négociés. Par ailleurs, la Jirama serait contrainte par ces mêmes opérateurs de régler les factures selon la puissance installée et non selon la puissance consommée. « *A très court terme, il faut revoir avec l'ensemble des fournisseurs, les contrats qui les lient à la Jirama. Ces contrats ne sont plus du tout adaptés au mode de production d'électricité actuel et pèsent extrêmement lourds sur les comptes* », a déclaré le ministre de l'énergie. Andry Rajoelina a déclaré en marge du dernier Sommet de l'UA que « *désormais, il n'est plus question de subventionner la Jirama. Il est temps de songer aux intérêts du peuple malgache. Nous ne sommes pas là pour servir les intérêts d'une minorité d'opérateurs.* » La Jirama explique également qu'elle rencontre des difficultés pour la fourniture en hydro-électricité en raison du niveau des eaux insuffisant dans les barrages. Les délestages commencent à provoquer de graves répercussions sur la production et la distribution d'eau potable. *Midi* fait valoir que les délestages sont l'une des causes de l'insécurité croissante qui frappe la capitale.

A moyen et long terme, la solution durable reste développement de nouveaux moyens de productions renouvelables pour être moins dépendant de la variation des prix du pétrole. A ce jour, 45 projets d'installation de moyen de production de type hybrides ont été engagés. 10 nouveaux projets seront lancés cette année afin de couvrir les principales villes qui connaissent des problèmes récurrents de délestage. Des microcentrales sont aussi prévues. L'objectif du ministère est de donner accès à l'électricité à plus de 50 % des foyers et de doubler la capacité de production d'électricité d'ici 5 ans.

04/02 - Le groupe italien Tozzi Green a remporté l'appel d'offre international pour la construction de la centrale hydroélectrique de Tsinjoarivo. Un investissement de 90 millions de dollars pour une centrale qui produira 42 MW pour renforcer le réseau interconnecté d'Antananarivo. La production de ce barrage situé près d'Ambatolampy permettra également de desservir les exploitations agricoles du groupe italien dans le sud du pays [cf supra].

26/02 - Le premier ministre a ordonné au ministre de l'énergie que tous les contrats d'achat de production électrique et de location de groupes électrogènes conclus par la Jirama avec ses fournisseurs soient révisés sans délais. « *Il est inacceptable qu'il y ait des clauses léonines dans les contrats de fournitures d'énergie à cette société* », a-t-il déclaré. En effet, « *des contrats sont basés sur la puissance installée de ses fournisseurs alors que la puissance disponible est nettement en dessous de la capacité de production de ceux-ci. La Jirama est ainsi obligée de leur payer environ 11 millions de dollars par mois, sans contrepartie de production, et ce, avant de payer 1 Kwh d'énergie. Cette perte non négligeable entraîne l'augmentation du tarif de l'électricité. Et c'est inacceptable que ce soit la population malgache qui en paie les frais. (...) Notre objectif est de réduire le tarif de l'électricité au profit des abonnés sans que la Jirama ne réalise une vente à perte* », a-t-il poursuivi. Le chef du gouvernement exige en outre que des mesures soient prises pour réduire les pertes techniques de la société et que soient combattus les vols de gasoil dans les dépôts et les branchements illicites et trafics de compteurs, actes souvent accomplis avec la complicité d'agents de la Jirama. Il est exigé enfin des différents ministères et institutions publiques de s'acquitter de leurs importants arriérés (200 milliards Ar fin 2018)

28/02 - Des syndicalistes exigent le remplacement du directeur général de la Jirama. Dans le cadre des mesures de redressement de la société, des employés auraient été menacés de sanction pour complicité de vol d'électricité. Ils réclament en outre la réintégration de syndicalistes dont le licenciement a été refusé par l'inspection du travail. Le personnel rend la direction responsable des difficultés financières de la Jirama, soumise au diktat des fournisseurs de carburants et de l'opérateur turc à qui l'exploitation de plusieurs centrales a été confié. Les représentants syndicaux menacent de déclencher un mouvement de grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction dans les délais les plus brefs.

Le conseil des ministres a abrogé la nomination du président du conseil d'administration.

18/02 - Plus de 5 000 hectares de champ de maïs sont infestés par les chenilles légionnaires d'automne dans la région du Bongolava. Identifiées pour la première fois en 2017, leurs ravages sont pris très au sérieux par le ministère de l'agriculture : ils constituent une grave menace pour la sécurité alimentaire du pays. Un champ infesté peut perdre 70 % de sa récolte. Une cellule de riposte est mise en place et le centre de lutte antiacridienne est mobilisé pour la pulvérisation d'insecticides. Le programme mis sur pied vise à traiter 30 000 ha.

22/02 - L'ONG Care publie le classement des crises et conflits les moins médiatiques dans le monde. Haïti, Madagascar, le Tchad ou encore les Philippines en font partie. Au total, 40 millions de personnes sont déplacées ou en danger et la communauté internationale ne se mobiliserait pas assez. Pour établir son palmarès, l'association a recensé les citations dans les médias francophones, anglophones et germanophones. Pour cela, Care a utilisé les services de veille média *Meltwater*. Plus d'un million de sources en ligne

ont été analysées. A l'arrivée, 30 crises ont ainsi été retenues. Care a décidé de mettre en avant celles dans lesquelles au moins un million de personnes ont été touchées.

« Pour Madagascar, la crise vise essentiellement les populations du Grand Sud, tout à la pointe de l'île, des zones désertiques mais l'an dernier le phénomène El Niño a été extrêmement important. Il y a eu très peu de pluie et une très grande pénurie alimentaire. Madagascar est frappée par ces sécheresses dans le Sud mais, dans le Nord ou sur la côte Est, elle est touchée par des cyclones qui en général sont plus nombreux et plus violents tous les ans », commente Philippe Lévêque, président de Care France.

28/02 - Manifestation des étudiants de l'École supérieure polytechnique d'Antananarivo à Vontovorona. Ils protestent contre la vétusté de leur établissement, les délestages, le mauvais accès à Internet, la hausse des loyers et l'insuffisance de leurs bourses. De violents affrontements se sont produits avec les forces de l'ordre. Quatre étudiants ont été arrêtés. Ils sont poursuivis pour participation à un attroupement non autorisé sur la voie publique, entrave à la liberté de circuler et de travailler, violence et injures à l'encontre des forces de l'ordre et destruction de biens. Un étudiant a été grièvement blessé. Des journalistes ont été pris à parti par les manifestants.

Taux de change au 27/02/19 : 1 euro = 4 005 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, La Dépêche de Madagascar, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, APOI, Moov, lactualite.mg, Regula (La Chronique juridique à Madagascar), 2424.mg, réseau Malina